



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2021-153

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2021

Sommaire

01_DDPP_Direction départementale de la protection des populations de l'Ain

/

01-2021-10-21-00003 - ARRETE N°DDPP01-21-411 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE (3 pages)

Page 3

01_DDT_Direction départementale des territoires de l'Ain /

01-2021-10-21-00007 - ARRÊTE du directeur départemental des territoires de l'Ain portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics (6 pages)

Page 7

01-2021-09-08-00005 - Arrêté définissant la liste des agglomérations d assainissement dont le territoire s étend en totalité dans le département de l Ain (27 pages)

Page 14

01-2021-09-30-00003 - Arrêté définissant la liste des agglomérations d assainissement dont le territoire s étend sur les départements de l Ain et du Rhône (2 pages)

Page 42

01-2021-10-08-00002 - Arrêté portant application du régime forestier à une parcelle de terrain située sur la commune de Lent (2 pages)

Page 45

01-2021-10-21-00006 - Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs DÉCISION N° 2021-005 (3 pages)

Page 48

01_UDDREAL_Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de l Ain /

01-2021-10-21-00005 - AP-CSS-PIPA 21-10-2021 Signe (2 pages)

Page 52

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général

01-2021-10-19-00002 - ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-32/01 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département de l Ain (13 pages)

Page 55

01_DDPP_Direction départementale de la
protection des populations de l'Ain

01-2021-10-21-00003

ARRETE N°DDPP01-21-411 PORTANT
SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE N°DDPP01-21-411
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur départemental de la protection des populations

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU la loi organique n° 2001-692 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE comme préfète de l'Ain ;

VU le décret du 21 mars 2017 nommant M. Philippe BEUZELIN, secrétaire général de la préfecture de l'Ain ;

VU l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité publique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié par arrêté du Premier ministre du 1^{er} juillet 2013, portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire n° 6104-SG du 2 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun à la préfecture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 23 mars 2021 portant nomination de Monsieur Rabah BELLAHSENE, inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, directeur départemental de la protection et des populations de l'Ain

VU l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Rabah BELLAHSENE, Inspecteur en chef de santé publique vétérinaire, Directeur départemental de la protection des populations de l'Ain, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 09 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Jérôme BEGUET, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, directeur départemental adjoint de la protection des populations de l'Ain à compter du 15 octobre 2021 ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Rabah BELLAHSENE, Directeur départemental de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain, et de Monsieur Jérôme BEGUET, Directeur départemental adjoint de la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain, subdélégation de signature est donnée à Madame Marie-Madeleine RICHER, chef du service « Protection de l'environnement et appui transversal aux métiers »,

à effet de signer dans les conditions fixées par les arrêtés préfectoraux de délégation,

tout acte juridique (commande, contrat, convention, bail, marché...) relatif aux biens et services nécessaires à l'exercice des missions et au fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations et aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens immobiliers, et toute pièce relative à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat, imputées sur les budgets suivants :

- Programme 134 : "développement des entreprises et des services" :
 - action 24 : régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur
- Programme 181: "prévention des risques"
- Programme 206 : "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" :
 - action 2 : lutte contre les maladies animales et protection des animaux,
 - action 3 : prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires,
 - action 5 : élimination des farines et co-produits animaux,
 - action 6 : mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaire de l'alimentation.
- Programme 354 : (« Administration générale et territoriale de l'État »), dans la limite des crédits dédiés au centre de coûts
- Programme 723 : « gestion du patrimoine immobilier de l'Etat » dans la limite des crédits dédiés au centre de coûts.

Cette subdélégation porte sur la décision de dépense et de recette, et la constatation du service fait relevant de son centre de coût.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Madame Marie-Madeleine RICHER, « chef du service Protection de l'environnement et appui transversal aux métiers »,

à effet de signer les marchés publics et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et le cahier des clauses administratives générales passées dans le cadre des missions qui lui sont attribuées et pour les affaires relevant du service.

Est exclue de cette subdélégation la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 100 000 € Hors Taxes.

Article 3 :

Sont exclus de la subdélégation quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- la signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local ainsi que la saisine préalable des ministères compétents mentionnés à l'article 1^{er} en vue de cette procédure,
- les arrêtés et les décisions attributives de subvention supérieurs à 23 000 €.

Article 4 :

Délégation est donnée à Mmes Nathalie CALIGNY et Séverine MONIN, assistantes comptables au sein du service « Protection de l'environnement et Appui transversal aux métiers », pour valider les engagements juridiques, les constatations de services faits et les paiements dans les outils informatiques chorus, chorus-formulaires et chorus-DT relevant du service (BOP 134, 181, 206).

Article 5 :

La désignation de porteurs de cartes d'achats par l'ordonnateur secondaire ou son délégataire vaut autorisation pour celui-ci d'engager le service dans les conditions fixées par le paramétrage de la carte.

Article 6 :

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, ou de manière dématérialisée via le site citoyens.telerecours.fr selon l'article R. 414-6 du code de justice administrative.

Article 8 :

Le directeur départemental de la protection des populations de l'Ain est chargé de l'exécution de la présente subdélégation qui sera communiquée à Monsieur le secrétaire général de la préfecture, à Monsieur le directeur régional des finances publiques et qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 octobre 2021

Le directeur départemental
de la protection des populations

Rabah BELLAHSENE

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-10-21-00007

ARRÊTE

du directeur départemental des territoires de
l'Ain,

portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes
et des dépenses et pour l'exercice
des attributions dévolues au pouvoir
adjudicateur par le code des marchés publics

Direction

Affaires juridiques

ARRÊTE

**du directeur départemental des territoires de l'Ain,
portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice
des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics**

Le directeur départemental des territoires de l'Ain,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 pour 2021,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment ses articles 20, 21, 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux,

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE, préfète de l'Ain,

Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, pour les budgets des ministères de l'urbanisme, du logement, des transports et de l'environnement,

Vu l'arrêté du 23 mars 1994 modifié portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité publique du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 24 juin 2020 portant nomination de Guillaume FURRI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Ain à compter du 1^{er} juillet 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et pour l'exercice des attributions dévolues au pouvoir adjudicateur par le code des marchés à M. Guillaume FURRI, directeur départemental des territoires de l'Ain,

Vu la circulaire n° 6092-SG du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,

Vu la circulaire n° 6104/SG du 2 août 2019 du Premier ministre relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun à la préfeture et aux directions départementales interministérielles de l'Ain,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Ain,

ARRÊTE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume FURRI, directeur départemental des territoires de l'Ain, subdélégation de signature est donnée à :

- M . Sébastien VIENOT, directeur adjoint,
- M. David ELMECHALI, chef de cabinet,

à l'effet de signer :

- toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés du préfet, tant pour les dépenses y compris la constatation du service fait que pour les recettes de l'État,
- tous actes relatifs aux marchés publics et actes dévolus au pouvoir adjudicateur dans la limite de 90 000€ HT, imputés sur les budgets opérationnels de programmes (BOP) suivants :

programme 113	Paysages, eau et biodiversité
programme 135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
programme 147	Politique de la ville : action 4 - rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie
programme 149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture.
programme 181	Prévention des risques
programme 203	Infrastructures et services de transport
programme 206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
programme 207	Sécurité et éducation routières
programme 215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
programme 217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la

	mobilité durables
programme 354	Administration générale et territoriale de l'État, dans la limite des crédits dédiés au centre de coûts
programme 362	Écologie
programme 723	Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Article 2

Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes, gestionnaires fonctionnels des budgets opérationnels de programmes pour le compte du responsable d'unité opérationnel ou à leurs intérimaires, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les marchés à procédure adaptée (MAPA) dans la limite de 4 000 € hors taxes (HT),
- les constatations du service fait.

Pour les BOP suivants :		
BOP 113, 149, 362	M. Jean ROYER	chef du service protection et gestion de l'environnement
BOP 113, 135, 181 362	M. Stéphane VERTHUY	chef du service urbanisme risques
BOP 149, 206, 723, 362	M. Yannick SIMONIN	chef du service agriculture et forêt
BOP 135, 147, 723	Mme Sémia MENAI	cheffe du service habitat et construction
BOP 207, 181, 203	M. Abdelkrim DJARMOUNI	chef du service sécurité et éducation routières
BOP 113, 135, 203	Mme Josette PAILLARD	cheffe du service connaissance, études et prospective
BOP 113, 135	Mme Frédérique BOURGEOIS	cheffe du service animation des politiques sur les territoires

- Subdélégation de signature est accordée en cas d'absence ou d'empêchement justifié de :

M. Jean ROYER	à	Mme Virginie MAILLAULT	adjointe au chef de service
M. Yannick SIMONIN	à	Mme Béatrice GAUDILLAT	adjointe au chef de service et en charge de l'unité Aides Politiques agricoles communes (PAC)
Mme Josette PAILLARD	à	M. Baptiste DUSSUTOUR	adjoint à la cheffe de service
Mme Frédérique BOURGEOIS	à	M. Nicolas MONTANARO	adjoint à la cheffe de service
M. Abdelkrim DJARMOUNI	à	M. Cyril FAUGERE (BOP 207)	en charge de l'unité sécurité routière
	à	M. Nordine SAOUDI (BOP 207)	Adjoint au chef de service et en charge de l'unité éducation routière
	à	M. Georges WACRENIER (BOP 181 et 203)	responsable de l'unité gestion de crise et transports

Article 3

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les marchés à procédure adaptée (MAPA) dans la limite de 1 000 € hors taxes (HT),
- les constatations du service fait.

BOP 181	M. Emmanuel RAULT	en charge de l'unité prévention des risques
---------	-------------------	---

Article 4

Subdélégation de signature pour constatation du service fait est donnée aux agents désignés ci-après :

Service protection et gestion de l'environnement SPGE	BOP 113 exclusivement pour les dossiers « espaces naturels » (dont Natura 2000)	Mme Audrey CHARTRE	En charge de l'unité nature
	BOP 113 exclusivement pour les dossiers « espaces naturels » (dont Natura 2000)	M. Jean RAUTURIER	Adjoint à la cheffe d'unité nature, en charge du pôle espaces naturels
	BOP 113 exclusivement pour les dossiers « espaces naturels » (dont Natura 2000)	Mme Muriel DURAND-BOURLIER	chargée de mission nature
	BOP 113 exclusivement pour les dossiers « espaces naturels » (dont Natura 2000)	Mme Aline TALEC	assistante d'études espaces naturels dans le pôle espaces naturels
	BOP 113 pour les dossiers hors « espaces naturels » BOP 362	Mme Emmanuelle MEYER-DELION	en charge de l'unité pilotage et gestion
	BOP 149	Mme Aline TALEC	assistante d'études espaces naturels dans le pôle espaces naturels
Service connaissance études et prospective SCEP	BOP 203	Mme Corinne GIRRES	chargée de mission, connaissances études et prospectives
	BOP 135 pour la partie "animation des actions ville durable"	Mme Corinne GIRRES	chargée de mission, connaissances études et prospectives
	BOP 135 pour la partie "étude"		

Service urbanisme et risques SUR	BOP 135, BOP 362	Mme Geneviève CARROTTE	chargée de l'unité coordination et appui
	BOP 181	M. Emmanuel RAULT	en charge de l'unité prévention des risques
Service habitat et construction SHC	BOP 135	Mme Elodie BENOIT	adjointe référente parc privé- suivi conventionnement APL à l'unité politique de soutien au logement
	BOP 135, 723	M. Damien THOMASSIN	en charge de l'unité qualité construction
	BOP 135, 723	Mme Géraldine RONGIER	chargée d'études lutte contre l'habitat indigne dans l'unité politique territoriale de l'habitat
	BOP 135, 723	Mme Delphine DEVOS	chargée d'études ANRU dans l'unité politique soutien du logement
Service sécurité, éducation routières SSER	BOP 207	Mme Béatrice GRANDMAISON	secrétaire du service

Article 5

Les subdélégués désignés aux articles précédents bénéficient de l'ensemble des subdélégations de signature accordées à la personne dont ils sont chargés d'assurer l'intérim, pendant la durée de celui-ci.

Article 6

Par décision séparée portant organisation des procédures dématérialisées en ordonnancement secondaire, le directeur départemental des territoires de l'Ain identifie les agents qui ont droit à :

- utiliser les cartes d'achats sur le budget opérationnel de programme (BOP) 354,
- accéder aux applications et interfaces suivantes :
 - *CHORUS, CHORUS formulaires, CHORUS DT, Cœur CHORUS* en vue de :
 - validation, saisie informatiques des demandes d'engagements juridiques et d'attestations du service fait, ou tous actes liés au profil gestionnaire valideur,
 - validation des ordres de missions (missions ou formations) et des états de frais de déplacements,
 - instruction, validation, liquidation, vérification des taxes d'urbanisme,
 - *PLACE* (dématérialisation des procédures des marchés de l'État),
 - *GALION* (aides à la pierre).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Article 7

Le présent arrêté de subdélégation prend effet le lendemain de la date de publication au RAA. Toutes dispositions antérieures seront abrogées à cette date.

Article 8

Une copie du présent arrêté sera transmise au directeur départemental des finances publiques ainsi qu'au directeur régional des finances publiques.

Fait à Bourg en Bresse, **le 21 octobre 2021**
Le directeur départemental des territoires,
Signé : Guillaume FURRI

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : <https://citoyens.telerecours.fr>

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-09-08-00005

Arrêté définissant la liste des agglomérations
d'assainissement dont le territoire s'étend en
totalité dans le département de l'Ain

ARRÊTÉ
définissant la liste des agglomérations d'assainissement
dont le territoire s'étend en totalité dans le département de l'Ain

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur**

Vu la directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité dans le département de l'Ain figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental des territoires de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

Fait à Bourg en Bresse, le 8/09/2021

La Préfète,

Signé : Catherine Sarlandie de La Robertie

Arrêté préfectoral définissant la liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité dans le département de l'Ain - annexe

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité dans le département de l'Ain

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101002	ABERGEMENT-DE-VAREY-CHEF-LIEU	060901002001	ABERGEMENT-DE-VAREY-CHEF-LIEU	060801002001	ABERGEMENT-DE-VAREY-CHEF-LIEU	01002: ABERGEMENT-DE-VAREY
DDT	060000301002	ABERGEMENT-DE-VAREY-DALIVOY	060901002002	ABERGEMENT-DE-VAREY-DALIVOY	060801002002	ABERGEMENT-DE-VAREY-DALIVOY	01002: ABERGEMENT-DE-VAREY
DDT	060000501004	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-BREY-DE-VENT	060901004111	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-BREY-DE-VENT	060801004003	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-BREY-DE-VENT	01004 : AMBERIEU-EN-BUGEY
DDT	060000101004	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-CHÂTEAU-GAILLARD	060901089002	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-CHÂTEAU-GAILLARD	060801089002	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-CHÂTEAU-GAILLARD	01004 : AMBERIEU-EN-BUGEY 01008 : AMBUTRIX 01089 : CHATEAU-GAILLARD 01149 : DOUVRES 01345 : SAINT-DENIS-EN-BUGEY 01384 : SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY 01421 : TORCIEU
DDT	060000401004	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-LES-ALLYMES	060901004110	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-LES-ALLYMES	060801004002	AMBÉRIEU-EN-BUGEY-LES-ALLYMES	01004 : AMBERIEU-EN-BUGEY
DDT	060000101005	AMBÉRIEUX-EN-DOBES	060901005001	AMBÉRIEUX-EN-DOBES	060801005001	AMBÉRIEUX-EN-DOBES	01005 : AMBERIEUX-EN-DOBES
DDT	060000101006	AMBLÉON	060901006001	AMBLÉON	060801006001	AMBLÉON	01006 : AMBLEON
DDT	060000101007	AMBRONAY-CHEF-LIEU	060901007001	AMBRONAY-CHEF-LIEU	060801007001	AMBRONAY-CHEF-LIEU	01007 : AMBRONAY
DDT	060000501007	AMBRONAY-ESCAT	060901007108	AMBRONAY-ESCAT	060801007005	AMBRONAY-ESCAT	01007 : AMBRONAY
DDT	060000201007	AMBRONAY-GV2C	060901007002	AMBRONAY-GV2C	060801007002	AMBRONAY-GV2C	01007 : AMBRONAY
DDT	060000401007	AMBRONAY-SALAPORT	060901007107	AMBRONAY-SALAPORT	060801007004	AMBRONAY-SALAPORT	01002: ABERGEMENT-DE-VAREY 01007 : AMBRONAY

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060900002010	ANDERT-ET-CONDON-ANDERT	060901009002	ANDERT-ET-CONDON-ANDERT	060801009002	ANDERT-ET-CONDON-ANDERT	01009 : ANDERT-ET-CONDON
DDT	060000101009	ANDERT-ET-CONDON-CONDON	060901009001	ANDERT-ET-CONDON-CONDON	060801009001	ANDERT-ET-CONDON-CONDON	01009 : ANDERT-ET-CONDON
DDT	060000101010	ANGLEFORT-CHEF-LIEU	060901010002	ANGLEFORT-CHEF-LIEU	060801010002	ANGLEFORT-CHEF-LIEU	01010 : ANGLEFORT
DDT	060000101011	APREMONT	060901011001	APREMONT	060801011001	APREMONT	01011 : APREMONT
DDT	060000101012	ARANC	060901012104	ARANC	060801012001	ARANC	01012 : ARANC
DDT	060000101013	ARANDAS	060901013801	ARANDAS	060801013001	ARANDAS	01013 : ARANDAS
DDT	060000101015	ARBOYS-EN-BUGEY-ARBIGNIEU	060901015002	ARBOYS-EN-BUGEY-ARBIGNIEU	060801015002	ARBOYS-EN-BUGEY-ARBIGNIEU	01015 : ARBOYS EN BUGEY
DDT	060000201340	ARBOYS-EN-BUGEY-CROZET	060901340001	ARBOYS-EN-BUGEY-CROZET	060801340001	ARBOYS-EN-BUGEY-CROZET	01015 : ARBOYS EN BUGEY
DDT	060000201015	ARBOYS-EN-BUGEY-PEYZIEU	060901015003	ARBOYS-EN-BUGEY-PEYZIEU	060801015001	ARBOYS-EN-BUGEY-PEYZIEU	01015 : ARBOYS EN BUGEY
DDT	060000301015	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS	060901340003	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS	060801340003	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS	01015 : ARBOYS EN BUGEY
DDT	060000101340	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS-MAIRIE	060901340002	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS-MAIRIE	060801340002	ARBOYS-EN-BUGEY-SAINT-BOIS-MAIRIE	01015 : ARBOYS EN BUGEY
DDT	060000101017	ARGIS	060901017003	ARGIS	060801017003	ARGIS	01017 : ARGIS
DDT	060000101021	ARS-SUR-FORMANS	060901021002	ARS-SUR-FORMANS	060801021002	ARS-SUR-FORMANS	01021 : ARS-SUR-FORMANS
DDT	060000101022	ARTEMARE	060901022002	ARTEMARE	060801022001	ARTEMARE	01442 : VIEU 01022:ARTEMARE
DDT	060000101059	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-BRÉNAZ	060901059001	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-BRÉNAZ	060801059001	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-BRÉNAZ	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY
DDT	060000301453	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-CAT	060901453003	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-CAT	060801453003	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-CAT	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY
DDT	060000201059	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-LARNIN	060901059002	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-LARNIN	060801059002	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-LARNIN	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY
DDT	060000301059	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-MÉRALÉAZ	060901059003	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-MÉRALÉAZ	060801059003	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-MÉRALÉAZ	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY
DDT	060000201453	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-ROMAGNIEU	060901453002	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-ROMAGNIEU	060801453002	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-ROMAGNIEU	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY
DDT	060000101453	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-VIRIEU-LE-PETIT	060901453001	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-VIRIEU-LE-PETIT	060801453001	ARVIÈRE-EN-VALROMEY-VIRIEU-LE-PETIT	01453 : ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101024	ATTIGNAT-CHEF-LIEU	060901024003	ATTIGNAT-CHEF-LIEU	060801024003	ATTIGNAT-CHEF-LIEU	01024 : ATTIGNAT
DDT	060000301024	ATTIGNAT-SECTEUR-OUEST	060901024004	ATTIGNAT-SECTEUR-OUEST	060801024004	ATTIGNAT-SECTEUR-OUEST	01024 : ATTIGNAT
DDT	060000201024	ATTIGNAT-VACAGNOLE	060901024002	ATTIGNAT-VACAGNOLE	060801024002	ATTIGNAT-VACAGNOLE	01024 : ATTIGNAT
DDT	60000101025	BÂGÉ-DOMMARTIN-BÂGÉ-LA-VILLE-LES-SPATTIÈRES	060901025001	BÂGÉ-DOMMARTIN - BÂGÉ-LA-VILLE	060801025001	BÂGÉ-DOMMARTIN - BÂGÉ-LA-VILLE	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT			060901025002	BÂGÉ-DOMMARTIN - LES-SPATTIÈRES	060801025002	BÂGÉ-DOMMARTIN - LES-SPATTIÈRES	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT	060000201144	BÂGÉ-DOMMARTIN-COBERTHOUD	060901144002	BÂGÉ-DOMMARTIN-COBERTHOUD	060801144002	BÂGÉ-DOMMARTIN-COBERTHOUD	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT	060000101144	BÂGÉ-DOMMARTIN-DOMMARTIN	060901144003	BÂGÉ-DOMMARTIN-DOMMARTIN	060801144001	BÂGÉ-DOMMARTIN-DOMMARTIN	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT	060000201025	BÂGÉ-DOMMARTIN-ONJARD	060901025003	BÂGÉ-DOMMARTIN-ONJARD	060801025003	BÂGÉ-DOMMARTIN-ONJARD	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT	060000301025	BÂGÉ-DOMMARTIN-TEPPES-DE-BICHES	060901025004	BÂGÉ-DOMMARTIN-TEPPES-DE-BICHES	060801025004	BÂGÉ-DOMMARTIN-TEPPES-DE-BICHES	01025 : BÂGÉ-DOMMARTIN
DDT	060000101026	BÂGÉ-LE-CHÂTEL	060901026001	BÂGÉ-LE-CHÂTEL	060801026001	BÂGÉ-LE-CHÂTEL	01026 : BÂGÉ-LE-CHATEL
DDT	060000201028	BANEINS-BAGÉS	060901028002	BANEINS-BAGÉS	060801028002	BANEINS-BAGÉS	01028 : BANEINS
DDT	060000101028	BANEINS-CHEF-LIEU	060901028801	BANEINS-CHEF-LIEU	060801028001	BANEINS-CHEF-LIEU	01028 : BANEINS
DDT	060000101029	BEAUPONT	060901029001	BEAUPONT	060801029001	BEAUPONT	01029 : BEAUPONT
DREAL	060000101034	BELLEY	060901034001	BELLEY	060801034001	BELLEY	01034 : BELLEY
DDT	060000101035	BELLEYDOUX	060901035001	BELLEYDOUX	060801035001	BELLEYDOUX	01035 : BELLEYDOUX
DDT	060000101037	BÉNONCES	060901037001	BÉNONCES	060801037001	BÉNONCES	01037 : BENONCES
DDT	060000101038	BÉNY	060901038001	BÉNY	060801038001	BÉNY	01038 : BENY
DDT	060000101039	BÉON	060901039003	BÉON	060801039001	BÉON	01039 : BEON
DDT	060000101040	BÉRÉZIAT	060901040001	BÉRÉZIAT	060801040001	BÉRÉZIAT	01040 : BEREZIAT
DDT	060000101041	BETTANT	060901041001	BETTANT	060801041001	BETTANT	01041 : BETTANT
DDT	060000101376	BEYNOST-SAINT-AURICE-DE-BEYNOST	060901043001	BEYNOST-SAINT-AURICE-DE-BEYNOST	060801043001	BEYNOST-SAINT-AURICE-DE-BEYNOST	01043 : BEYNOST 01376 : SAINT-AURICE-DE-BEYNOST 01418 : THIL
DDT	060000101044	BILLIAT	060901044001	BILLIAT	060801044001	BILLIAT	01044 : BILLIAT

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101045	BIRIEUX	060901045001	BIRIEUX	060801045001	BIRIEUX	01045 : BIRIEUX
DDT	060000101046	BIZIAT-CHEF-LIEU	060901046001	BIZIAT-CHEF-LIEU	060801046001	BIZIAT-CHEF-LIEU	01046 : BIZIAT
DDT	060000201046	BIZIAT-RÉTISSINGE	060901046002	BIZIAT-RÉTISSINGE	060801046002	BIZIAT-RÉTISSINGE	01046 : BIZIAT
DDT	060000101047	BLYES	060901047102	BLYES	060801047001	BLYES	01047 : BLYES
DDT	060000501245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-BOHAS	060901245005	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-BOHAS	060801245005	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-BOHAS	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000401245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHARINAZ	060901245007	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHARINAZ	060801245007	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHARINAZ	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000301245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHÂTILLONNET	060901245003	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHÂTILLONNET	060801245003	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHÂTILLONNET	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000601245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHILOUP	060901245006	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHILOUP	060801245006	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-CHILOUP	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000201245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-MOINANS	060901245002	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-MOINANS	060801245002	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-MOINANS	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000101245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-RIGNAT	060901245001	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-RIGNAT	060801245001	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT-RIGNAT	01245: BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT
DDT	060000101052	BOULIGNEUX	060901052001	BOULIGNEUX	060801052001	BOULIGNEUX	01052 : BOULIGNEUX
DDT	060000101053	BOURG-EN-BRESSE-VIRIAT	060901451003	BOURG-EN-BRESSE-VIRIAT	060801451003	BOURG-EN-BRESSE-VIRIAT	01053 : BOURG-EN-BRESSE 01072 : CEYZERIAT 01254 : MONTAGNAT 01289 : PERONNAS 01321 : REVONNAS 01344: SAINT-DENIS-LES-BOURG 01369 : SAINT-JUST 01451 : VIRIAT
DDT	060000101054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	060901054001	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	060801054001	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	01054 : BOURG-SAINT-CHRISTOPHE 01290 : PEROUGES
DDT	060000101056	BOYEUX-SAINT-JÉRÔME-SAINT-JÉRÔME	060901056001	BOYEUX-SAINT-JÉRÔME-SAINT-JÉRÔME	060801056001	BOYEUX-SAINT-JÉRÔME-SAINT-JÉRÔME	01056 : BOYEUX-SAINT-JEROME
DDT	060000101057	BOZ	060901057101	BOZ	060801057001	BOZ	01057 : BOZ
DREAL	060000101058	BRÉGNIER-CORDON-1-GLANDIEU	060901058002	BRÉGNIER-CORDON	060801058002	BRÉGNIER-CORDON	01058 : BREGNIER-CORDON 01193 : IZIEU

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DREAL	060000201058	BRÉGNIER-CORDON-2-CORDON	060901058003	BRÉGNIER-CORDON-CORDON	060801058003	BRÉGNIER-CORDON-CORDON	01058 : BREGNIER-CORDON
DREAL	060000301058	BRÉGNIER-CORDON-PORT-PIERRE	060901058004	BRÉGNIER-CORDON-PORT-PIERRE	060801058004	BRÉGNIER-CORDON-PORT-PIERRE	01058 : BREGNIER-CORDON
DDT	060000101060	BRÉNOD	060901060002	BRÉNOD	060801060001	BRÉNOD	01060 : BRENOD
DDT	060000101061	BRENS-CHAMPTTEL	060901061002	BRENS-CHAMPTTEL	060801061002	BRENS-CHAMPTTEL	01061 : BRENS
DDT	060000201061	BRENS-GOTRAZ-PETIT-BRENS	060901061001	BRENS-GOTRAZ-PETIT-BRENS	060801061001	BRENS-GOTRAZ-PETIT-BRENS	01061 : BRENS
DDT	060000101130	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE	060901130802	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE	060801130001	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE	01130 : BRESSE VALLONS
DDT	060000201130	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE-ZA	060901130002	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE-ZA	060801130002	BRESSE-VALLONS-CRAS-SUR-REYSSOUZE-ZA	01130 : BRESSE VALLONS
DDT	060000101154	BRESSE-VALLONS-ÉTREZ	060901154001	BRESSE-VALLONS-ÉTREZ	060801154001	BRESSE-VALLONS-ÉTREZ	01130 : BRESSE VALLONS
DDT	060000101062	BRESSOLLES-CHEF-LIEU	060901062001	BRESSOLLES-CHEF-LIEU	060801062001	BRESSOLLES-CHEF-LIEU	01062 : BRESSOLLES
DDT	060000201062	BRESSOLLES-LE-BONNET	060901062002	BRESSOLLES-LE-BONNET	060801062002	BRESSOLLES-LE-BONNET	01062 : BRESSOLLES
DREAL	060000101064	BRIORD	060901064002	BRIORD	060801064001	BRIORD	01064 : BRIORD 01255 : MONTAGNIEU
DDT	060000201065	BUELLAS-CORGENON	060901065002	BUELLAS-CORGENON	060801065002	BUELLAS-CORGENON	01065 : BUELLAS
DDT	060000101065	BUELLAS-MONTCET	060901065003	BUELLAS-MONTCET	060801065003	BUELLAS-MONTCET	01065 : BUELLAS 01259 : MONTCET
DDT	060000101066	BURBANCHE-CHEF-LIEU	060901066001	BURBANCHE-CHEF-LIEU	060801066001	BURBANCHE-CHEF-LIEU	01066 : BURBANCHE
DDT	060000101067	CEIGNES	060901067001	CEIGNES	060801067001	CEIGNES	01067 : CEIGNES
DDT	060000101069	CERTINES	060901069002	CERTINES	060801069002	CERTINES	01069 : CERTINES 01197 : JOURNANS 01374 : SAINT-MARTIN-DU-MONT 01422 : TOSSIAT 01425 : TRANCLIERE
DDT	060000501073	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-HAMEAU	060901073005	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-HAMEAU	060801073005	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-HAMEAU	01073 : CEYZERIEU
DDT	060000601073	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-MARAIS	060901073006	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-MARAIS	060801073006	CEYZÉRIEU-AIGNOZ-MARAIS	01073 : CEYZERIEU
DDT	060000101073	CEYZÉRIEU-AVRISSIEU-SAMISSIEU	060901073001	CEYZÉRIEU-AVRISSIEU-SAMISSIEU	060801073001	CEYZÉRIEU-AVRISSIEU-SAMISSIEU	01073 : CEYZERIEU

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000301073	CEYZÉRIEU-CATTON	060901073003	CEYZÉRIEU-CATTON	060801073003	CEYZÉRIEU-CATTON	01073 : CEYZERIEU
DDT	060000401073	CEYZÉRIEU-CHAVOLEY	060901073004	CEYZÉRIEU-CHAVOLEY	060801073004	CEYZÉRIEU-CHAVOLEY	01073 : CEYZERIEU
DDT	060000201073	CEYZÉRIEU-CHEF-LIEU	060901073002	CEYZÉRIEU-CHEF-LIEU	060801073002	CEYZÉRIEU-CHEF-LIEU	01073 : CEYZERIEU
DDT	060000101074	CHALAMONT	060901074002	CHALAMONT	060801074001	CHALAMONT	01074 : CHALAMONT
DDT	060000101075	CHALEINS	060901075001	CHALEINS	060801075001	CHALEINS	01075 : CHALEINS
DDT	060000101076	CHALEY	060901076001	CHALEY	060801076001	CHALEY	01076 : CHALEY
DDT	060000101077	CHALLES-LA-MONTAGNE	060901077001	CHALLES-LA-MONTAGNE	060801077001	CHALLES-LA-MONTAGNE	01077 : CHALLES-LA-MONTAGNE
DREAL	060000101078	CHALLEX	060901078002	CHALLEX	060801078001	CHALLEX	01078 : CHALLEX
DDT	060000101079	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-CHEF-LIEU	060901079001	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-CHEF-LIEU	060801079001	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-CHEF-LIEU	01079 : CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
DDT	060000201079	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-PASSIN	060901079002	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-PASSIN	060801079002	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY-PASSIN	01079 : CHAMPAGNE-EN-VALROMEY
DDT	060000101080	CHAMPDOR-CORCELLES-CHAMPDOR	060901080001	CHAMPDOR-CORCELLES-CHAMPDOR	060801080001	CHAMPDOR-CORCELLES-CHAMPDOR	01080 : CHAMPDOR-CORCELLES
DDT	060000101119	CHAMPDOR-CORCELLES-CORCELLES	060901119001	CHAMPDOR-CORCELLES-CORCELLES	060801119001	CHAMPDOR-CORCELLES-CORCELLES	01080 : CHAMPDOR-CORCELLES
DDT	060000101081	CHAMPFROMIER	060901081002	CHAMPFROMIER	060801081002	CHAMPFROMIER	01081 : CHAMPFROMIER
DDT	060000101082	CHANAY-CHEF-LIEU	060901082001	CHANAY-CHEF-LIEU	060801082001	CHANAY-CHEF-LIEU	01082 : CHANAY
DDT	060000201082	CHANAY-DORCHES	060901082002	CHANAY-DORCHES	060801082002	CHANAY-DORCHES	01082 : CHANAY
DDT	060000101083	CHANEINS	060901083002	CHANEINS	060801083001	CHANEINS	01083 : CHANEINS
DDT	060000101084	CHANOZ-CHÂTENAY	060901084001	CHANOZ-CHÂTENAY	060801084001	CHANOZ-CHÂTENAY	01084 : CHANOZ-CHATENAY
DDT	060000201085	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-BEAUMONT	060901085002	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-BEAUMONT	060801085002	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-BEAUMONT	01085 : CHAPELLE-DU-CHATELARD
DDT	060000101085	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-CHEF-LIEU	060901085001	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-CHEF-LIEU	060801085001	CHAPELLE-DU-CHÂTELARD-CHEF-LIEU	01085 : CHAPELLE-DU-CHATELARD
DDT	060000101087	CHARIX	060901087001	CHARIX	060801087001	CHARIX	01087 : CHARIX
DDT	060000101088	CHARNOZ-SUR-AIN	060901088001	CHARNOZ-SUR-AIN	060801088001	CHARNOZ-SUR-AIN	01088 : CHARNOZ-SUR-AIN
DDT	060000101090	CHÂTENAY	060901090001	CHÂTENAY	060801090001	CHÂTENAY	01090 : CHATENAY
DDT	060000101092	CHÂTILLON-LA-PALUD	060901092002	CHÂTILLON-LA-PALUD	060801092001	CHÂTILLON-LA-PALUD	01092 : CHATILLON-LA-PALUD

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101093	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-CHEF-LIEU	060901093001	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-CHEF-LIEU	060801093001	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-CHEF-LIEU	01001 : L'ABERGEMENT CLEMENCIAT 01093 : CHATILLON-SUR-CHALARONNE
DDT	060000201093	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-GROS-JEAN	060901093002	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-GROS-JEAN	060801093002	CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE-GROS-JEAN	01093 : CHATILLON-SUR-CHALARONNE
DDT	060000101094	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	060901094001	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	060801094001	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	01094 : CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
DDT	060000201094	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-FLÉCHÈRE	060901094002	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-FLÉCHÈRE	060801094002	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE-FLÉCHÈRE	01094 : CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE
DDT	060000101096	CHAVEYRIAT-CHEF-LIEU	060901096004	CHAVEYRIAT-CHEF-LIEU	060801096001	CHAVEYRIAT-CHEF-LIEU	01096 : CHAVEYRIAT
DDT	060000201096	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-LES-GASSES	060901096002	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-LES-GASSES	060801096002	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-LES-GASSES	01096 : CHAVEYRIAT
DDT	060000301096	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-TOURNON	060901096003	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-TOURNON	060801096003	CHAVEYRIAT-LES-BOULETS-TOURNON	01096 : CHAVEYRIAT
DDT	060000101316	CHAZEY-BONS-CHAVILLIEU	060901316001	CHAZEY-BONS-CHAVILLIEU	060801316001	CHAZEY-BONS-CHAVILLIEU	01098 : CHAZEY-BONS
DDT	060000101098	CHAZEY-BONS-CHEF-LIEU	060901098005	CHAZEY-BONS-CHEF-LIEU	060801098005	CHAZEY-BONS-CHEF-LIEU	01098 : CHAZEY-BONS
DDT	060000201098	CHAZEY-BONS-CRESSIEU	060901098006	CHAZEY-BONS-CRESSIEU	060801098006	CHAZEY-BONS-CRESSIEU	01098 : CHAZEY-BONS
DDT	060000201316	CHAZEY-BONS-PUGIEU	060901316002	CHAZEY-BONS-PUGIEU	060801316002	CHAZEY-BONS-PUGIEU	01098 : CHAZEY-BONS
DDT	060000301098	CHAZEY-BONS-ROTHONOD	060901098004	CHAZEY-BONS-ROTHONOD	060801098004	CHAZEY-BONS-ROTHONOD	01098 : CHAZEY-BONS
DDT	060000101099	CHAZEY-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060901099001	CHAZEY-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060801099001	CHAZEY-SUR-AIN-CHEF-LIEU	01099 : CHAZEY-SUR-AIN
DDT	060000301099	CHAZEY-SUR-AIN-L'HÔPITAL	060901099004	CHAZEY-SUR-AIN-L'HÔPITAL	060801099003	CHAZEY-SUR-AIN-L'HÔPITAL	01099 : CHAZEY-SUR-AIN
DDT	060000401099	CHAZEY-SUR-AIN-PARC-DU-CHEVAL	060901099005	CHAZEY-SUR-AIN-PARC-DU-CHEVAL	060801099005	CHAZEY-SUR-AIN-PARC-DU-CHEVAL	01099 : CHAZEY-SUR-AIN
DDT	060000201099	CHAZEY-SUR-AIN-RIGNIEUX-LE-DÉSERT	060901099006	CHAZEY-SUR-AIN-RIGNIEUX-LE-DÉSERT	060801099002	CHAZEY-SUR-AIN-RIGNIEUX-LE-DÉSERT	01099 : CHAZEY-SUR-AIN
DDT	060000101100	CHEIGNIEU-LA-BALME	060901100001	CHEIGNIEU-LA-BALME	060801100001	CHEIGNIEU-LA-BALME	01100 : CHEIGNIEU-LA-BALME
DDT	060000101101	CHEVILLARD	060901101001	CHEVILLARD	060801101001	CHEVILLARD	01101 : CHEVILLARD
DDT	060000101102	CHEVROUX-CHEF-LIEU	060901102003	CHEVROUX-CHEF-LIEU	060801102001	CHEVROUX-CHEF-LIEU	01102 : CHEVROUX
DDT	060000201102	CHEVROUX-FAYOLLE	060901102002	CHEVROUX-FAYOLLE	060801102002	CHEVROUX-FAYOLLE	01102 : CHEVROUX

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101104	CHÉZERY-FORENS-CHEF-LIEU	060901104001	CHÉZERY-FORENS-CHEF-LIEU	060801104001	CHÉZERY-FORENS-CHEF-LIEU	01104: CHEZERY-FORENS
DDT	060000201104	CHÉZERY-FORENS-MENTHIÈRES	060901114002	CHÉZERY-FORENS-MENTHIÈRES	060801114002	CHÉZERY-FORENS-MENTHIÈRES	01104 : CHEZERY-FORENS 01114 : CONFORT
DDT	060000101105	CIVRIEUX-CHEF-LIEU	060901105001	CIVRIEUX-CHEF-LIEU	060801105001	CIVRIEUX-CHEF-LIEU	01105 : CIVRIEUX
DDT	060000201105	CIVRIEUX-FAGNE	060901105002	CIVRIEUX-FAGNE	060801105002	CIVRIEUX-FAGNE	01105 : CIVRIEUX
DDT	060000101106	CIZE	060901106001	CIZE	060801106001	CIZE	01106 : CIZE
DDT	060000101107	CLEYZIEU-CHEF-LIEU	060901107001	CLEYZIEU-CHEF-LIEU	060801107001	CLEYZIEU-CHEF-LIEU	01107 : CLEYZIEU
DDT	060000201107	CLEYZIEU-VILLENEUVE	060901107002	CLEYZIEU-VILLENEUVE	060801107002	CLEYZIEU-VILLENEUVE	01107 : CLEYZIEU
DDT	060000101108	COLIGNY	060901108002	COLIGNY	060801108001	COLIGNY	01108 : COLIGNY
DDT	060000101109	COLLONGES	060901109001	COLLONGES	060801109001	COLLONGES	01109 : COLLONGES
DDT	060000101110	COLOMIEU	060901110001	COLOMIEU	060801110001	COLOMIEU	01110 : COLOMIEU
DDT	060000101111	CONAND	060901111001	CONAND	060801111001	CONAND	01111 : CONAND
DDT	060000101112	CONDAMINE	060901112001	CONDAMINE	060801112001	CONDAMINE	01112 : CONDAMINE
DDT	060000101113	CONDEISSIAT	060901113001	CONDEISSIAT	060801113001	CONDEISSIAT	01113 : CONDEISSIAT
DDT	060000101115	CONFRANCON	060901115002	CONFRANCON	060801115002	CONFRANCON	01115 : CONFRANCON
DDT	060000201116	CONTREVOZ-BOISSIEU	060901116003	CONTREVOZ-BOISSIEU	060801116003	CONTREVOZ-BOISSIEU	01116 : CONTREVOZ
DDT	060000101116	CONTREVOZ-CHEF-LIEU	060901116004	CONTREVOZ-CHEF-LIEU	060801116001	CONTREVOZ-CHEF-LIEU	01116 : CONTREVOZ
DDT	060000301116	CONTREVOZ-PRÉVEYZIEU	060901116005	CONTREVOZ-PRÉVEYZIEU	060801116004	CONTREVOZ-PRÉVEYZIEU	01116 : CONTREVOZ
DDT	060000101118	CORBONOD-CHEF-LIEU	060901118001	CORBONOD-CHEF-LIEU	060801118001	CORBONOD-CHEF-LIEU	01118 : CORBONOD
DDT	060000201118	CORBONOD-CLOS-DE-GREX	060901118002	CORBONOD-CLOS-DE-GREX	060801118002	CORBONOD-CLOS-DE-GREX	01118 : CORBONOD
DREAL	060000101123	CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	060901123001	CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	060801123001	CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	01123 : CORMORANCHE-SUR-SAONE
DDT	060000101124	CORMOZ	060901124001	CORMOZ	060801124001	CORMOZ	01124 : CORMOZ
DDT	060000101125	CORVEISSIAT-ARNANS	060901125001	CORVEISSIAT-ARNANS	060801125001	CORVEISSIAT-ARNANS	01125 : CORVEISSIAT
DDT	060000301125	CORVEISSIAT-CUVERGNAT	060901125003	CORVEISSIAT-CUVERGNAT	060801125003	CORVEISSIAT-CUVERGNAT	01125 : CORVEISSIAT
DDT	060000201125	CORVEISSIAT-SAINT-MAURICE-D'ÉCHAZEAUX	060901125002	CORVEISSIAT-SAINT-MAURICE-D'ÉCHAZEAUX	060801125002	CORVEISSIAT-SAINT-MAURICE-D'ÉCHAZEAUX	01125 : CORVEISSIAT

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101127	COURMANGOUX-CHEF-LIEU	060901127001	COURMANGOUX-CHEF-LIEU	060801127001	COURMANGOUX-CHEF-LIEU	01127 : COURMANGOUX
DDT	060000201127	COURMANGOUX-CHEVIGNAT	060901127002	COURMANGOUX-CHEVIGNAT	060801127002	COURMANGOUX-CHEVIGNAT	01127 : COURMANGOUX
DDT	060000101128	COURTES	060901128001	COURTES	060801128001	COURTES	01128 : COURTES 01433 : VERNOUX
DDT	060000101129	CRANS	060901129001	CRANS	060801129001	CRANS	01129 : CRANS
DDT	060000101133	CRESSIN-ROCHEFORT	060901133001	CRESSIN-ROCHEFORT	060801133001	CRESSIN-ROCHEFORT	01133 : CRESSIN-ROCHEFORT
DDT	060000201134	CROTTET-ORMETS	060901134002	CROTTET-ORMETS	060801134002	CROTTET-ORMETS	01134 : CROTTET
DDT	060000301134	CROTTET-ZA-DE-LA-FONTAINE	060901134003	CROTTET-ZA-DE-LA-FONTAINE	060801134003	CROTTET-ZA-DE-LA-FONTAINE	01134 : CROTTET
DDT	060000201136	CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT-SAINT-CLAUDE	060901136002	CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT-SAINT-CLAUDE	060801136002	CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT-SAINT-CLAUDE	01136 : CRUZILLES-LES-MEPILLAT
DREAL	060000101138	CULOZ-1	060901138001	CULOZ-CHEF-LIEU	060801138001	CULOZ-CHEF-LIEU	01039 : BEON 01138 : CULOZ
DDT	060000201138	CULOZ-CHÂTEL	060901138002	CULOZ-CHÂTEL	060801138002	CULOZ-CHÂTEL	01138 : CULOZ
DDT	060000101139	CURCIAT-DONGALON	060901139001	CURCIAT-DONGALON	060801139001	CURCIAT-DONGALON	01139 : CURCIAT-DONGALON
DDT	060000101140	CURTAFOND-CHEF-LIEU	060901140001	CURTAFOND-CHEF-LIEU	060801140001	CURTAFOND-CHEF-LIEU	01140 : CURTAFOND
DDT	060000201140	CURTAFOND-CHÉRINAL	060901140002	CURTAFOND-CHÉRINAL	060801140002	CURTAFOND-CHÉRINAL	01140 : CURTAFOND
DDT	060000101141	CUZIEU	060901141001	CUZIEU	060801141001	CUZIEU	01141 : CUZIEU
DDT	060000101143	DIVONNE-LES-BAINS	060901143001	DIVONNE-LES-BAINS	060801143001	DIVONNE-LES-BAINS	01143 : DIVONNE-LES-BAINS
DDT	060000101146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	060901146001	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	060801146001	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	01146 : DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
DDT	060000101145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-CHEF-LIEU	060901145002	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-CHEF-LIEU	060801145002	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-CHEF-LIEU	01145 : DOMPIERRE-SUR-VEYLE
DDT	060000201145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-LE-LAIT	060901145003	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-LE-LAIT	060801145003	DOMPIERRE-SUR-VEYLE-LE-LAIT	01145 : DOMPIERRE-SUR-VEYLE
DDT	060000301147	DOMSURE-CHEF-LIEU	060901147006	DOMSURE-CHEF-LIEU	060801147006	DOMSURE-CHEF-LIEU	01147 : DOMSURE
DDT	060000101147	DOMSURE-LE-VILLARD	060901147001	DOMSURE-LE-VILLARD	060801147001	DOMSURE-LE-VILLARD	01147 : DOMSURE
DDT	060000501147	DOMSURE-LES-NOYERS	060901147005	DOMSURE-LES-NOYERS	060801147005	DOMSURE-LES-NOYERS	01147 : DOMSURE
DDT	060000201147	DOMSURE-VILLENEUVE	060901147002	DOMSURE-VILLENEUVE	060801147002	DOMSURE-VILLENEUVE	01147 : DOMSURE

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101148	DORTAN	060901148001	DORTAN	060801148001	DORTAN	01148 : DORTAN 01283 : OYONNAX
DDT	060000101150	DROM	060901150001	DROM	060801150001	DROM	01150 : DROM
DDT	060000101151	DRUILLAT-CHEF-LIEU	060901151001	DRUILLAT-CHEF-LIEU	060801151001	DRUILLAT-CHEF-LIEU	01151 : DRUILLAT
DDT	060000501151	DRUILLAT-LA-RUAZ	060901151005	DRUILLAT-LA-RUAZ	060801151005	DRUILLAT-LA-RUAZ	01151 : DRUILLAT
DDT	060000401151	DRUILLAT-LE-ROSET	060901151004	DRUILLAT-LE-ROSET	060801151004	DRUILLAT-LE-ROSET	01151 : DRUILLAT
DDT	060000201151	DRUILLAT-ROSSETTES	060901151002	DRUILLAT-ROSSETTES	060801151002	DRUILLAT-ROSSETTES	01151 : DRUILLAT
DDT	060000301151	DRUILLAT-TURGON	060901151003	DRUILLAT-TURGON	060801151003	DRUILLAT-TURGON	01151 : DRUILLAT
DDT	060000101152	ÉCHALLON	060901152001	ÉCHALLON	060801152001	ÉCHALLON	01152 : ECHALLON
DDT	060000101155	ÉVOSGES	060901155001	ÉVOSGES	060801155001	ÉVOSGES	01155 : EVOSGES
DDT	060000101156	FARAMANS	060901156001	FARAMANS	060801156001	FARAMANS	01156 : FARAMANS
DDT	060000101157	FAREINS-CHEF-LIEU	060901157001	FAREINS-CHEF-LIEU	060801157001	FAREINS-CHEF-LIEU	01157 : FAREINS 01243 : MESSIMY-SUR-SAONE
DDT	060000201157	FAREINS-ZAC-MONTFRAY	060901157003	FAREINS-ZAC-MONTFRAY	060801157002	FAREINS-ZAC-MONTFRAY	01157 : FAREINS
DDT	060000101158	FARGES	060901158001	FARGES	060801158001	FARGES	01109 : COLLONGES 01158 : FARGES
DDT	060000101159	FEILLENS	060901159001	FEILLENS	060801159001	FEILLENS	01159 : FEILLENS
DDT	060000101160	FERNEY-VOLTAIRE	CH0000101160	FERNEY-VOLTAIRE-AIRE 2	060801160001	FERNEY-VOLTAIRE	01160 : FERNEY-VOLTAIRE 01281 : ORNEX 01313 : PREVESSIN-MOENS
DDT	060000101162	FLAXIEU	060901162001	FLAXIEU	060801162001	FLAXIEU	01162 : FLAXIEU
DDT	060000101163	FOISSIAT	060901163002	FOISSIAT	060801163002	FOISSIAT	01163 : FOISSIAT
DDT	060000101165	FRANCHELEINS	060901165002	FRANCHELEINS	060801165001	FRANCHELEINS	01165 : FRANCHELEINS
DDT	060000101167	GARNERANS-CHEF-LIEU	060901167003	GARNERANS-CHEF-LIEU	060801167001	GARNERANS-CHEF-LIEU	01167 : GARNERANS
DDT	060000201167	GARNERANS-MONTGOIN	060901167002	GARNERANS-MONTGOIN	060801167002	GARNERANS-MONTGOIN	01167 : GARNERANS

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101173	GEX-SAINT-GENIS-POUILLY	CH0000101173	GEX-SAINT-GENIS-POUILLY-BOIS-DE-BAY	060801143002	GEX-SAINT-GENIS-POUILLY	01071 : CESSY 01103 : CHEVRY 01135 : CROZET 01153 : ECHENEVEX 01173 : GEX 01247 : MIJOUX 01281 : ORNEX 01313 : PREVESSIN-MOENS 01354 : SAINT-GENIS-POUILLY 01399 : SEGNY 01401 : SERGY 01419 : THOIRY
DDT	060000101174	GIRON	060901174001	GIRON	060801174001	GIRON	01174 : GIRON
DDT	060000101175	GORREVOD-MARIGNAT	060901175001	GORREVOD-MARIGNAT	060801175001	GORREVOD-MARIGNAT	01175 : GORREVOD
DDT	060000101177	GRAND-CORENT	060901177001	GRAND-CORENT	060801177001	GRAND-CORENT	01177 : GRAND-CORENT
DDT	060000101179	GRIÈGES-BRESSOR SA	060901179800	GRIÈGES-BRESSOR SA	060801179800	GRIÈGES-BRESSOR SA	01179 : GRIEGES
DREAL	060000301338	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-EVIEU	060901338003	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-EVIEU	060801338003	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-EVIEU	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DDT	060000201338	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GLANDIEU	060901338002	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GLANDIEU	060801338002	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GLANDIEU	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DREAL	060000101182	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GROSLÉE	060901182001	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GROSLÉE	060801182001	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-GROSLÉE	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DDT	060000401338	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LE-MOLLARD	060901338004	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LE-MOLLARD	060801338004	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LE-MOLLARD	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DDT	060000501338	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LES-BROTTEAUX	060901338005	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LES-BROTTEAUX	060801338005	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-LES-BROTTEAUX	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DDT	060000101338	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-SAINT-BENOIT	060901338001	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-SAINT-BENOIT	060801338001	GROSLÉE-SAINT-BENOIT-SAINT-BENOIT	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT
DREAL	060000101183	GUÉREINS	060901183002	GUÉREINS	060801183001	GUÉREINS	01169 : GENOUILLEUX 01183 : GUEREINS 01258 : MONTCEAUX
DDT	060000201187	HAUT-VALROMEY-GRAND-ABERGEMENT	060901176001	HAUT-VALROMEY-GRAND-ABERGEMENT	060801176001	HAUT-VALROMEY-GRAND-ABERGEMENT	01187 : HAUT VALROMEY

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101187	HAUT-VALROMEY-HOTONNES	060901187002	HAUT-VALROMEY-HOTONNES	060801187001	HAUT-VALROMEY-HOTONNES	01187 : HAUT VALROMEY
DDT	060000101409	HAUT-VALROMEY-SONGIEU	060901409001	HAUT-VALROMEY-SONGIEU	060801409001	HAUT-VALROMEY-SONGIEU	01187 : HAUT VALROMEY
DDT	060000501184	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CAMPING-DE-CHAMBOD	060901184005	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CAMPING-DE-CHAMBOD	060801184005	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CAMPING-DE-CHAMBOD	01184 : HAUTECOURT-ROMANÈCHE
DDT	060000101184	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CHEF-LIEU	060901184007	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CHEF-LIEU	060801184007	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-CHEF-LIEU	01184 : HAUTECOURT-ROMANÈCHE
DDT	060000601184	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-MERLOZ	060901184006	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-MERLOZ	060801184006	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-MERLOZ	01184 : HAUTECOURT-ROMANÈCHE
DDT	060000301184	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-ROMANÈCHE	060901184003	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-ROMANÈCHE	060801184003	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-ROMANÈCHE	01184 : HAUTECOURT-ROMANÈCHE
DDT	060000201184	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-VILLETTE	060901184002	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-VILLETTE	060801184002	HAUTECOURT-ROMANÈCHE-VILLETTE	01184 : HAUTECOURT-ROMANÈCHE
DDT	060000101188	ILLIAT	060901188001	ILLIAT	060801188001	ILLIAT	01188 : ILLIAT
DDT	060000401189	INJOUX-GÉNISSAT-BÉRIAZ	060901189004	INJOUX-GÉNISSAT-BÉRIAZ	060801189004	INJOUX-GÉNISSAT-BÉRIAZ	01189 : INJOUX-GENISSAT
DDT	060000301189	INJOUX-GÉNISSAT-CRAZ	060901189003	INJOUX-GÉNISSAT-CRAZ	060801189003	INJOUX-GÉNISSAT-CRAZ	01189 : INJOUX-GENISSAT
DDT	060000201189	INJOUX-GÉNISSAT-GÉNISSAT	060901189002	INJOUX-GÉNISSAT-GÉNISSAT	060801189002	INJOUX-GÉNISSAT-GÉNISSAT	01189 : INJOUX-GENISSAT
DDT	060000101189	INJOUX-GÉNISSAT-INJOUX	060901189001	INJOUX-GÉNISSAT-INJOUX	060801189001	INJOUX-GÉNISSAT-INJOUX	01189 : INJOUX-GENISSAT
DDT	060000101190	INNIMOND	060901190001	INNIMOND	060801190001	INNIMOND	01190 : INNIMOND
DDT	060000101191	IZENAVE	060901191001	IZENAVE	060801191001	IZENAVE	01191 : IZENAVE
DDT	060000101192	IZERNORE-CHEF-LIEU	060901192002	IZERNORE-CHEF-LIEU	060801192001	IZERNORE-CHEF-LIEU	01192 : IZERNORE
DDT	060000201192	IZERNORE-PÉRIGNAT	060901192003	IZERNORE-PÉRIGNAT	060801192002	IZERNORE-PÉRIGNAT	01192 : IZERNORE
DREAL	060000101194	JASSANS-RIOTTIER	060901194002	JASSANS RIOTTIER	060801194001	JASSANS RIOTTIER	01030 : BEAUREGARD 01166 : FRANS 01194 : JASSANS-RIOTTIER
DDT	060000101195	JASSERON	060901195001	JASSERON	060801195001	JASSERON	01195 : JASSERON
DDT	060000301195	JASSERON-A40-AIRE-BOURG-JASSERON-STATION	060901195802	JASSERON-A40-AIRE-BOURG-JASSERON-STATION	060801195004	JASSERON-A40-AIRE-BOURG-JASSERON-STATION	01195 : JASSERON
DDT	060000201195	JASSERON-A40-HÔTEL	060901195002	JASSERON-A40-HÔTEL	060801195002	JASSERON-A40-HÔTEL	01195 : JASSERON

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000401195	JASSERON-BOURG-TEYSSONGE	060901195801	JASSERON-BOURG-TEYSSONGE	060801195003	JASSERON-BOURG-TEYSSONGE	01195 : JASSERON
DDT	060000101196	JAYAT	060901196003	JAYAT	060801196001	JAYAT	01196 : JAYAT
DDT	060000101198	JOYEUX	060901198001	JOYEUX	060801198001	JOYEUX	01198 : JOYEUX
DDT	060000101199	JUJURIEUX-CHEF-LIEU	060901199001	JUJURIEUX-CHEF-LIEU	060801199001	JUJURIEUX-CHEF-LIEU	01199 : JUJURIEUX
DDT	060000301199	JUJURIEUX-CHENAVEL	060901199003	JUJURIEUX-CHENAVEL	060801199003	JUJURIEUX-CHENAVEL	01199 : JUJURIEUX
DDT	060000201199	JUJURIEUX-LA-ROUTE	060901199002	JUJURIEUX-LA-ROUTE	060801199002	JUJURIEUX-LA-ROUTE	01199 : JUJURIEUX
DDT	060000101200	LABALME	060901200001	LABALME	060801200001	LABALME	01200 : LABALME
DREAL	060000101202	LAGNIEU	060901386001	LAGNIEU-SAINT SORLIN	060801386001	LAGNIEU-SAINT SORLIN	01202 : LAGNIEU 01386 : SAINT-SORLIN-EN-BUGEY
DDT	060000201202	LAGNIEU-PROULIEU	060901202003	LAGNIEU-PROULIEU	060801202003	LAGNIEU-PROULIEU	01202 : LAGNIEU
DDT	060000101203	LAIZ-HAMEAU-DU-PIN	060901203002	LAIZ-HAMEAU-DU-PIN	060801203001	LAIZ-HAMEAU-DU-PIN	01203 : LAIZ
DDT	060000201206	LANTENAY	060901206001	LANTENAY	060801206001	LANTENAY	01206 : LANTENAY
DDT	060000101207	LAPEYROUSE	060901207001	LAPEYROUSE	060801207001	LAPEYROUSE	01207 : LAPEYROUSE
DDT	060000101208	LAVOURS	060901208001	LAVOURS	060801208001	LAVOURS	01208 : LAVOURS
DREAL	060000101209	LÉAZ-1-GRÉSIN	060901209001	LEAZ GRESIN	060801209001	LEAZ GRESIN	01209 : LEAZ
DREAL	060000201209	LÉAZ-2-CHEF-LIEU	060901209003	LEAZ-BOURG	060801209002	LEAZ-BOURG	01209 : LEAZ
DREAL	060000301209	LÉAZ-LONGERAY	060901209004	LEAZ	060801209004	LEAZ	01209 : LEAZ
DDT	060000101210	LÉLEX	060901210002	LÉLEX	060801210001	LÉLEX	01210 : LELEX 01247 : MIJOUX
DDT	060000101211	LENT	060901211002	LENT	060801211001	LENT	01211 : LENT
DDT	060000101212	LESCHEROUX	060901212001	LESCHEROUX	060801212001	LESCHEROUX	01212 : LESCHEROUX
DDT	060000101213	LEYMENT	060901213801	LEYMENT	060801213801	LEYMENT	01213 : LEYMENT
DDT	060000101214	LEYSSARD-ÉCUVILLON	060901214001	LEYSSARD-ÉCUVILLON	060801214001	LEYSSARD-ÉCUVILLON	01214 : LEYSSARD
DDT	060000201214	LEYSSARD-SOLOMIAT	060901214002	LEYSSARD-SOLOMIAT	060801214002	LEYSSARD-SOLOMIAT	01214 : LEYSSARD
DDT	060000101216	LHUIS-CHEF-LIEU	060901216001	LHUIS-CHEF-LIEU	060801216001	LHUIS-CHEF-LIEU	01216 : LHUIS
DDT	060000301216	LHUIS-LES-CREUX	060901216003	LHUIS-LES-CREUX	060801216003	LHUIS-LES-CREUX	01338 : GROSLÉE-SAINT-BENOIT 01216 : LHUIS

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201216	LHUIS-PRÉ-SEIGNEU	060901216002	LHUIS-PRÉ-SEIGNEU	060801216002	LHUIS-PRÉ-SEIGNEU	01216 : LHUIS
DDT	060000101219	LOMPNAS	060901219001	LOMPNAS	060801219001	LOMPNAS	01219 : LOMPNAS
DREAL	060000101224	LOYETTES	060901224001	LOYETTES	060801224001	LOYETTES	01224 : LOYETTES
DDT	060000201341	MAGNIEU-CHATONOD	060901341002	MAGNIEU-CHATONOD	060801341002	MAGNIEU-CHATONOD	01227 : MAGNIEU
DDT	060000101227	MAGNIEU-MAGNIEU	060901227004	MAGNIEU-MAGNIEU	060801227001	MAGNIEU-MAGNIEU	01227 : MAGNIEU
DDT	060000101341	MAGNIEU-SAINT-CHAMP	060901341001	MAGNIEU-SAINT-CHAMP	060801341001	MAGNIEU-SAINT-CHAMP	01227 : MAGNIEU
DDT	060000101228	MAILLAT-CHEF-LIEU	060901228003	MAILLAT-CHEF-LIEU	060801228003	MAILLAT-CHEF-LIEU	01228 : MAILLAT
DDT	060000201228	MAILLAT-OISSELAZ	060901228004	MAILLAT-OISSELAZ	060801228004	MAILLAT-OISSELAZ	01228 : MAILLAT
DDT	060000101230	MANTENAY-MONTLIN	060901230001	MANTENAY-MONTLIN	060801230001	MANTENAY-MONTLIN	01230 : MANTENAY-MONTLIN
DDT	060000101231	MANZIAT	060901231002	MANZIAT	060801231001	MANZIAT	01231 : MANZIAT
DDT	060000101232	MARBOZ-CHEF-LIEU	060901232003	MARBOZ-CHEF-LIEU	060801232003	MARBOZ-CHEF-LIEU	01232 : MARBOZ
DDT	060000301232	MARBOZ-LES-BLANCS	060901232004	MARBOZ-LES-BLANCS	060801232004	MARBOZ-LES-BLANCS	01232 : MARBOZ
DDT	060000201232	MARBOZ-MALAVAL	060901232002	MARBOZ-MALAVAL	060801232002	MARBOZ-MALAVAL	01232 : MARBOZ
DDT	060000201233	MARCHAMP-CÉRIN	060901233002	MARCHAMP-CÉRIN	060801233002	MARCHAMP-CÉRIN	01233 : MARCHAMP
DDT	060000101233	MARCHAMP-CHEF-LIEU	060901233001	MARCHAMP-CHEF-LIEU	060801233001	MARCHAMP-CHEF-LIEU	01233 : MARCHAMP
DDT	060000301233	MARCHAMP-VERCRAZ	060901233003	MARCHAMP-VERCRAZ	060801233003	MARCHAMP-VERCRAZ	01233 : MARCHAMP
DDT	060000101234	MARIGNIEU	060901234002	MARIGNIEU	060801234002	MARIGNIEU	01234 : MARIGNIEU
DDT	060000101235	MARLIEUX	060901235002	MARLIEUX	060801235002	MARLIEUX	01235 : MARLIEUX
DDT	060000101236	MARSONNAS	060901236001	MARSONNAS	060801236001	MARSONNAS	01236 : MARSONNAS
DDT	060000101237	MARTIGNAT	060901237001	MARTIGNAT	060801237001	MARTIGNAT	01237 : MARTIGNAT
DREAL	060000101239	MASSIGNIEU-DE-RIVES	060901239001	MASSIGNIEU-DE-RIVES	060801239001	MASSIGNIEU-DE-RIVES	01239 : MASSIGNIEU-DE-RIVES
DDT	060000101240	MATAFELON-GRANGES	060901240001	MATAFELON-GRANGES	060801240001	MATAFELON-GRANGES	01240 : MATAFELON-GRANGES
DDT	060000101241	MEILLONNAS	060901241003	MEILLONNAS	060801241001	MEILLONNAS	01241 : MEILLONNAS 01426 : VAL-REVERMONT
DREAL	060000101243	MESSIMY-SUR-SAÔNE	060901243003	MESSIMY-SUR-SAÔNE	060801243001	MESSIMY-SUR-SAÔNE	01243 : MESSIMY-SUR-SAONE
DDT	060000101244	MEXIMIEUX	060901244001	MEXIMIEUX	060801244001	MEXIMIEUX	01244 : MEXIMIEUX 01290 : PEROUGES
DDT	060000101246	MÉZÉRIAT-CHEF-LIEU	060901246002	MÉZÉRIAT-CHEF-LIEU	060801246800	MÉZÉRIAT-CHEF-LIEU	01246 : MEZERAT

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201246	MÉZÉRIAT-LES-COVETTES	060901246001	MÉZÉRIAT-LES-COVETTES	060801246001	MÉZÉRIAT-LES-COVETTES	01246 : MEZERIAT
DDT	060000101247	MIJOUX-CHEF-LIEU	060901247003	MIJOUX-CHEF-LIEU	060801247003	MIJOUX-CHEF-LIEU	01247 : MIJOUX
DDT	060000201247	MIJOUX-PELLAGRUE	060901247004	MIJOUX-PELLAGRUE	060801247004	MIJOUX-PELLAGRUE	01247 : MIJOUX
DDT	060000301248	MIONNAY-AIRE-EST-CHATANAY-A46	060901248802	MIONNAY-AIRE-EST-CHATANAY-A46	060801248004	MIONNAY-AIRE-EST-CHATANAY-A46	01248 : MIONNAY
DDT	060000201248	MIONNAY-AIRE-OUEST-ST-GALMIER-A46	060901248801	MIONNAY-AIRE-OUEST-ST-GALMIER-A46	060801248003	MIONNAY-AIRE-OUEST-ST-GALMIER-A46	01248 : MIONNAY
DDT	060000101248	MIONNAY-CHEF-LIEU	060901248002	MIONNAY-CHEF-LIEU	060801248001	MIONNAY-CHEF-LIEU	01248 : MIONNAY
DDT	060000101250	MISÉRIEUX	060901250002	MISÉRIEUX	060801250001	MISÉRIEUX	01250 : MISERIEUX
DDT	060000101252	MOGNENEINS	060901252001	MOGNENEINS	060801252001	MOGNENEINS	01252 : MOGNENEINS
DDT	060000101257	MONTANGES	060901257001	MONTANGES	060801257001	MONTANGES	01257 : MONTANGES
DDT	060000101258	MONTCEAUX	060901258001	MONTCEAUX	060801258001	MONTCEAUX	01258 : MONTCEAUX
DDT	060000201261	MONTHIEUX-BREUIL	060901261800	MONTHIEUX-BREUIL	060801261800	MONTHIEUX-BREUIL	01261 : MONTHIEUX
DDT	060000101261	MONTHIEUX-CHEF-LIEU	060901261001	MONTHIEUX-CHEF-LIEU	060801261001	MONTHIEUX-CHEF-LIEU	01261 : MONTHIEUX
DDT	060000301261	MONTHIEUX-MONTAPLAN	060901261801	MONTHIEUX-MONTAPLAN	060801261801	MONTHIEUX-MONTAPLAN	01261 : MONTHIEUX
DDT	060000301262	MONTLUEL-CASARD	060901262003	MONTLUEL-CASARD	060801262003	MONTLUEL-CASARD	01262 : MONTLUEL
DDT	060000201262	MONTLUEL-CORDIEUX	060901262002	MONTLUEL-CORDIEUX	060801262002	MONTLUEL-CORDIEUX	01262 : MONTLUEL
DREAL	060000101262	MONTLUEL-NIÉVROZ	060901262001	MONTLUEL-NIÉVROZ	060801262001	MONTLUEL-NIÉVROZ	01027 : BALAN 01032 : BELIGNEUX 01049 : LA BOISSE 01142 : DAGNEUX 01262 : MONTLUEL 01276 : NIEVROZ
DREAL	060000101263	MONTMERLE-SUR-SAÔNE	060901225001	MONTMERLE-SUR-SAÔNE	060801225001	MONTMERLE-SUR-SAÔNE	01165 : FRANCHELEINS 01225 : LURCY 01258 : MONTCEAUX 01263: MONTMERLE-SUR-SAONE
DDT	060000101264	MONTRACOL-CHEF-LIEU	060901264002	MONTRACOL-CHEF-LIEU	060801264002	MONTRACOL-CHEF-LIEU	01264 : MONTRACOL
DDT	060000201264	MONTRACOL-L'ÉTOILE	060901264003	MONTRACOL-L'ÉTOILE	060801264003	MONTRACOL-L'ÉTOILE	01264 : MONTRACOL

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101266	MONTREVEL-EN-BRESSE-JAYAT	060901196002	MONTREVEL-EN-BRESSE-JAYAT	060801196002	MONTREVEL-EN-BRESSE-JAYAT	01196 : JAYAT 01229 : MALAFRETAZ 01266: MONTREVEL-EN-BRESSE
DREAL	060000101268	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-1-MURS	060901268001	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-MURS	060801268001	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-MURS	01268 : MURS-ET-GELIGNIEUX
DREAL	060000201268	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-2-TREMURS	060901268002	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-TREMURS	060801268002	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-TREMURS	01268 : MURS-ET-GELIGNIEUX
DREAL	060000301268	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-3-CUCHET	060901268003	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-CUCHET	060801268003	MURS-ET-GÉLIGNIEUX-CUCHET	01268 : MURS-ET-GELIGNIEUX
DDT	060000101269	NANTUA-GÉOVREISSIAT	060901170002	NANTUA-GÉOVREISSIAT	060801170002	NANTUA-GÉOVREISSIAT	01063 : BRION 01170 : GEOVREISSIAT 01265 : MONTREAL-LA-CLUSE 01269 : NANTUA 01274 : NEYROLLES 01307 : PORT 01373:SAINT-MARTIN-DU-FRENE
DDT	060000101272	NEUVILLE-LES-DAMES	060901272002	NEUVILLE-LES-DAMES	060801272001	NEUVILLE-LES-DAMES	01272 : NEUVILLE-LES-DAMES
DDT	060000301273	NEUVILLE-SUR-AIN-ARTHURIEUX	060901273003	NEUVILLE-SUR-AIN-ARTHURIEUX	060801273003	NEUVILLE-SUR-AIN-ARTHURIEUX	01273 : NEUVILLE-SUR-AIN
DDT	060000101273	NEUVILLE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060901273001	NEUVILLE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060801273001	NEUVILLE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	01273 : NEUVILLE-SUR-AIN
DDT	060000401273	NEUVILLE-SUR-AIN-PLANCHES	060901273004	NEUVILLE-SUR-AIN-PLANCHES	060801273004	NEUVILLE-SUR-AIN-PLANCHES	01273 : NEUVILLE-SUR-AIN
DDT	060000201273	NEUVILLE-SUR-AIN-RÉSIGNAL	060901273002	NEUVILLE-SUR-AIN-RÉSIGNAL	060801273002	NEUVILLE-SUR-AIN-RÉSIGNAL	01273 : NEUVILLE-SUR-AIN
DDT	060000601273	NEUVILLE-SUR-AIN-SAINT-ANDRÉ-LE-HAUT	060901273006	NEUVILLE-SUR-AIN-SAINT-ANDRÉ-LE-HAUT	060801273006	NEUVILLE-SUR-AIN-SAINT-ANDRÉ-LE-HAUT	01273 : NEUVILLE-SUR-AIN
DDT	060000101095	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVANNES	060901095002	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVANNES	060801095002	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVANNES	01095 : NIVIGNE ET SURAN
DDT	060000201095	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVUSSIAT-LE-GRAND	060901095003	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVUSSIAT-LE-GRAND	060801095003	NIVIGNE-ET-SURAN-CHAVUSSIAT-LE-GRAND	01095 : NIVIGNE ET SURAN
DDT	060000101267	NURIEUX-VOLOGNAT-CHEF-LIEU	060901267004	NURIEUX-VOLOGNAT-CHEF-LIEU	060801267004	NURIEUX-VOLOGNAT-CHEF-LIEU	01267 : NURIEUX-VOLOGNAT

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201267	NURIEUX-VOLOGNAT-CRÉPIAT	060901267002	NURIEUX-VOLOGNAT-CRÉPIAT	060801267002	NURIEUX-VOLOGNAT-CRÉPIAT	01267 : NURIEUX-VOLOGNAT
DDT	060000301267	NURIEUX-VOLOGNAT-MORNAY	060901267003	NURIEUX-VOLOGNAT-MORNAY	060801267003	NURIEUX-VOLOGNAT-MORNAY	01267 : NURIEUX-VOLOGNAT
DDT	060000101279	ONCIEU	060901279001	ONCIEU	060801279001	ONCIEU	01279 : ONCIEU
DDT	060000301280	ORDONNAZ-LA-RIVOLIÈRE	060901280003	ORDONNAZ-LA-RIVOLIÈRE	060801280003	ORDONNAZ-LA-RIVOLIÈRE	01280 : ORDONNAZ
DDT	060000101280	ORDONNAZ-VILLE-D'EN-BAS	060901280004	ORDONNAZ-VILLE-D'EN-BAS	060801280001	ORDONNAZ-VILLE-D'EN-BAS	01280 : ORDONNAZ
DDT	060000201280	ORDONNAZ-VILLE-VIEILLE	060901280002	ORDONNAZ-VILLE-VIEILLE	060801280002	ORDONNAZ-VILLE-VIEILLE	01280 : ORDONNAZ
DDT	060000101282	OUTRIAZ	060901282001	OUTRIAZ	060801282001	OUTRIAZ	01282 : OUTRIAZ
DDT	060000101283	OYONNAX-GROISSIAT	060901181001	OYONNAX-GROISSIAT	060801181001	OYONNAX-GROISSIAT	01014 : ARBENT 01031 : BELLIGNAT 01171 : GEOVREISSET 01181 : GROISSIAT 01283 : OYONNAX
DDT	060000101284	OZAN	060901284001	OZAN	060801284001	OZAN	01284 : OZAN
DDT	060000201288	PÉRON-GRENY	060901288004	PÉRON-GRENY	060801288003	PÉRON-GRENY	01288 : PERON
DDT	060000101288	PÉRON-L'ÉPINE	060901288003	PÉRON-L'ÉPINE	060801288001	PÉRON-L'ÉPINE	01158 : FARGES 01288 : PERON
DDT	060000101289	PÉRONNAS-LA-VERNÉE	060901289101	PÉRONNAS-LA-VERNÉE	060801289002	PÉRONNAS-LA-VERNÉE	01289 : PERONNAS
DDT	060000101291	PERREX	060901291001	PERREX	060801291001	PERREX	01291 : PERREX
DDT	060000101293	PEYRIAT-CHEF-LIEU	060901293001	PEYRIAT-CHEF-LIEU	060801293001	PEYRIAT-CHEF-LIEU	01293 : PEYRIAT
DDT	060000201293	PEYRIAT-GIRIA	060901293002	PEYRIAT-GIRIA	060801293002	PEYRIAT-GIRIA	01293 : PEYRIAT
DREAL	060000401294	PEYRIEU-2-BOVINEL	060901294002	PEYRIEU-BOVINEL	060801294002	PEYRIEU-BOVINEL	01294 : PEYRIEU
DREAL	060000101294	PEYRIEU-CHEF-LIEU	060901294001	PEYRIEU-CHEF-LIEU	060801294001	PEYRIEU-CHEF-LIEU	01294 : PEYRIEU
DDT	060000101295	PEYZIEUX-SUR-SAÔNE	060901295001	PEYZIEUX-SUR-SAÔNE	060801295001	PEYZIEUX-SUR-SAÔNE	01295 : PEYZIEUX-SUR-SAONE
DDT	060000101296	PIRAJOUX	060901296001	PIRAJOUX	060801296001	PIRAJOUX	01296 : PIRAJOUX
DDT	060000101297	PIZAY	060901297002	PIZAY	060801297002	PIZAY	01297 : PIZAY
DDT	060000101298	PLAGNE	060901298001	PLAGNE	060801298001	PLAGNE	01298 : PLAGNE
DDT	060000101299	PLANTAY	060901299001	PLANTAY	060801299001	PLANTAY	01299 : PLANTAY

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201122	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-CORMARANCHE-EN-BUGEY	060901122002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-CORMARANCHE-EN-BUGEY	060801122002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-CORMARANCHE-EN-BUGEY	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000101185	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HAUTEVILLE-LOMPNES	060901185001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HAUTEVILLE-LOMPNES	060801185001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HAUTEVILLE-LOMPNES	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000101186	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HOSTIAZ	060901186001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HOSTIAZ	060801186001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-HOSTIAZ	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000201185	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-LACOUX	060901185002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-LACOUX	060801185002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-LACOUX	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000201186	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-SAINT-SULPICE	060901186002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-SAINT-SULPICE	060801186002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-SAINT-SULPICE	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	60000101417	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-THEZILLIEU	060901417002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE - THEZILLIEU	060801417002	PLATEAU-D'HAUTEVILLE - THEZILLIEU	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT			060901417003	PLATEAU-D'HAUTEVILLE - CATAGNOLLES	060801417003	PLATEAU-D'HAUTEVILLE - CATAGNOLLES	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000101122	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-VAUX-SAINT-SULPICE	060901122001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-VAUX-SAINT-SULPICE	060801122001	PLATEAU-D'HAUTEVILLE-VAUX-SAINT-SULPICE	01185 : PLATEAU D'HAUTEVILLE
DDT	060000101204	POIZAT-LALLEYRIAT-LALLEYRIAT	060901204001	POIZAT-LALLEYRIAT-LALLEYRIAT	060801204001	POIZAT-LALLEYRIAT-LALLEYRIAT	01204 : POIZAT-LALLEYRIAT
DDT	060000101300	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-POIZAT	060901300001	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-POIZAT	060801300001	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-POIZAT	01204 : POIZAT-LALLEYRIAT
DDT	060000201300	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-REPLAT	060901300002	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-REPLAT	060801300002	POIZAT-LALLEYRIAT-LE-REPLAT	01204 : POIZAT-LALLEYRIAT
DDT	060000101301	POLLIAT-CHEF-LIEU	060901301002	POLLIAT-CHEF-LIEU	060801301001	POLLIAT-CHEF-LIEU	01301 : POLLIAT
DDT	060000201301	POLLIAT-VIAL	060901301003	POLLIAT-VIAL	060801301003	POLLIAT-VIAL	01301 : POLLIAT
DDT	060000101302	POLLIEU-CHEF-LIEU	060901302001	POLLIEU-CHEF-LIEU	060801302001	POLLIEU-CHEF-LIEU	01302 : POLLIEU
DDT	060000201302	POLLIEU-LÉZIEU	060901302002	POLLIEU-LÉZIEU	060801302002	POLLIEU-LÉZIEU	01302 : POLLIEU
DDT	060000301303	PONCIN-ALLEMENT	060901303003	PONCIN-ALLEMENT	060801303003	PONCIN-ALLEMENT	01303 : PONCIN
DDT	060000401303	PONCIN-CHAMPEILLON	060901303004	PONCIN-CHAMPEILLON	060801303004	PONCIN-CHAMPEILLON	01303 : PONCIN
DDT	060000101303	PONCIN-CHEF-LIEU	060901303005	PONCIN-CHEF-LIEU	060801303001	PONCIN-CHEF-LIEU	01068 : CERDON 01303 : PONCIN
DDT	060000101304	PONT-D'AIN-CHEF-LIEU	060901304001	PONT-D'AIN-CHEF-LIEU	060801304001	PONT-D'AIN-CHEF-LIEU	01304 : PONT-D'AIN

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201304	PONT-D'AIN-PAMPIER	060901304002	PONT-D'AIN-PAMPIER	060801304002	PONT-D'AIN-PAMPIER	01304 : PONT-D'AIN
DDT	060000101305	PONT-DE-VAUX	060901305002	PONT-DE-VAUX	060801305001	PONT-DE-VAUX	01175 : GORREVOD 01305 : PONT-DE-VAUX 01323 : REYSSOUZE 01337 : SAINT-BENIGNE
DDT	060000501305	PONT-DE-VAUX-CAMPING	060901305003	PONT-DE-VAUX-CAMPING	060801305002	PONT-DE-VAUX-CAMPING	01305 : PONT-DE-VAUX
DDT	060000101306	PONT-DE-VEYLE	060901306002	PONT-DE-VEYLE	060801306001	PONT-DE-VEYLE	01203 : LAIZ 01306 : PONT-DE-VEYLE
DDT	060000101308	POUGNY-CHEF-LIEU	060901308003	POUGNY-CHEF-LIEU	060801308001	POUGNY-CHEF-LIEU	01308 : POUAGNY
DDT	060000101309	POUILLAT	060901309001	POUILLAT	060801309001	POUILLAT	01309 : POUILLAT
DDT	060000101310	PRÉMEYZEL	060901310001	PRÉMEYZEL	060801310001	PRÉMEYZEL	01310 : PREMEYZEL
DDT	060000101311	PRÉMILLIEU	060901311001	PRÉMILLIEU	060801311001	PRÉMILLIEU	01311 : PREMILLIEU
DDT	060000201314	PRIAY-BELLEGARDE	060901314002	PRIAY-BELLEGARDE	060801314002	PRIAY-BELLEGARDE	01314 : PRIAY
DDT	060000101314	PRIAY-CHEF-LIEU	060901314004	PRIAY-CHEF-LIEU	060801314001	PRIAY-CHEF-LIEU	01314 : PRIAY
DDT	060000101317	RAMASSE	060901317002	RAMASSE	060801317001	RAMASSE	01317 : RAMASSE
DDT	060000101318	RANCÉ-CHEF-LIEU	060901318001	RANCÉ-CHEF-LIEU	060801318001	RANCÉ-CHEF-LIEU	01318 : RANCE
DDT	060000301318	RANCÉ-LE-LIMANDAS	060901318003	RANCÉ-LE-LIMANDAS	060801318003	RANCÉ-LE-LIMANDAS	01318 : RANCE
DDT	060000201318	RANCÉ-LES-COMMUNAUX	060901318002	RANCÉ-LES-COMMUNAUX	060801318002	RANCÉ-LES-COMMUNAUX	01318 : RANCE
DDT	060000101319	RELEVANT	060901319001	RELEVANT	060801319001	RELEVANT	01319 : RELEVANT
DDT	060000101320	REPLONGES	060901320002	REPLONGES	060801320001	REPLONGES	01320 : REPLONGES
DDT	060000101323	REYSSOUZE	060901323001	REYSSOUZE	060801323001	REYSSOUZE	01323 : REYSSOUZE
DDT	060000101325	RIGNIEUX-LE-FRANC-CHEF-LIEU	060901325003	RIGNIEUX-LE-FRANC-CHEF-LIEU	060801325003	RIGNIEUX-LE-FRANC-CHEF-LIEU	01325 : RIGNIEUX-LE-FRANC
DDT	060000201325	RIGNIEUX-LE-FRANC-GUILLON-ET-BREVET	060901325002	RIGNIEUX-LE-FRANC-GUILLON-ET-BREVET	060801325002	RIGNIEUX-LE-FRANC-GUILLON-ET-BREVET	01325 : RIGNIEUX-LE-FRANC
DDT	060000101328	ROMANS-CHEF-LIEU	060901328001	ROMANS-CHEF-LIEU	060801328001	ROMANS-CHEF-LIEU	01328 : ROMANS
DDT	060000201328	ROMANS-FERRARI	060901328002	ROMANS-FERRARI	060801328002	ROMANS-FERRARI	01328 : ROMANS
DDT	060000101329	ROSSILLON	060901329002	ROSSILLON	060801329001	ROSSILLON	01329 : ROSSILLON
DDT	060000101330	RUFFIEU	060901330001	RUFFIEU	060801330001	RUFFIEU	01330 : RUFFIEU

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000301331	SAINT-ALBAN-BOCHES	060901331003	SAINT-ALBAN-BOCHES	060801331003	SAINT-ALBAN-BOCHES	01331 : SAINT-ALBAN
DDT	060000101331	SAINT-ALBAN-CHEF-LIEU	060901331002	SAINT-ALBAN-CHEF-LIEU	060801331002	SAINT-ALBAN-CHEF-LIEU	01331 : SAINT-ALBAN
DDT	060000201331	SAINT-ALBAN-MORTARAY	060901331001	SAINT-ALBAN-MORTARAY	060801331001	SAINT-ALBAN-MORTARAY	01331 : SAINT-ALBAN
DDT	060000101334	SAINT-ANDRÉ-D'HUIRIAT	060901334001	SAINT-ANDRÉ-D'HUIRIAT	060801334001	SAINT-ANDRÉ-D'HUIRIAT	01334 : SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT
DDT	060000101332	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-CHEF-LIEU	060901332001	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-CHEF-LIEU	060801332001	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-CHEF-LIEU	01332 : SAINT-ANDRE-DE-BAGE
DDT	060000201332	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-LA-CROISÉE	060901332002	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-LA-CROISÉE	060801332002	SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ-LA-CROISÉE	01332 : SAINT-ANDRE-DE-BAGE
DDT	060000101333	SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY	060901333002	SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY	060801333001	SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY	01333: SAINT-ANDRE-DE-CORCY
DDT	060000101335	SAINT-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX	060901335001	SAINT-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX	060801335001	SAINT-ANDRÉ-LE-BOUCHOUX	01335 : SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX
DDT	060000101336	SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC	060901336800	SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC	060801336800	SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC	01336 : SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC
DDT	060000101343	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-CHEF-LIEU	060901343002	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-CHEF-LIEU	060801343001	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-CHEF-LIEU	01343 : SAINT-CYR-SUR-MENTHON
DDT	060000201343	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-DOMAINE-DES-PLANONS	060901343003	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-DOMAINE-DES-PLANONS	060801343002	SAINT-CYR-SUR-MENTHON-DOMAINE-DES-PLANONS	01343 : SAINT-CYR-SUR-MENTHON
DDT	060000101344	SAINT-DENIS-LÈS-BOURG	060901344104	SAINT-DENIS-LÈS-BOURG	060801344104	SAINT-DENIS-LÈS-BOURG	01385 : SAINT-REMY 01344: SAINT-DENIS-LES-BOURG
DDT	060000101346	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	060901346001	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	060801346001	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	01346 : SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT
DDT	060000101347	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	060901347002	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	060801347002	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	01250 : MISERIEUX 01347 : SAINT-DIDIER-DE-FORMANS 01353 : SAINTE-EUPHEMIE 01423 : TOUSSIEUX
DDT	060000101349	SAINT-ÉLOI	060901349001	SAINT-ÉLOI	060801349001	SAINT-ÉLOI	01349 : SAINT-ELOI
DDT	060000101350	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	060901350802	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	060801350001	SAINT-ÉTIENNE-DU-BOIS	01350 : SAINT-ETIENNE-DU-BOIS
DDT	060000101351	SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE	060901351002	SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE	060801351001	SAINT-ÉTIENNE-SUR-CHALARONNE	01351 : SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE
DDT	060000101355	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	060901355002	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	060801355001	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	01355 : SAINT-GENIS-SUR-MENTHON

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	060901356001	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	060801356001	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	01356 : SAINT-GEORGES-SUR-RENON
DDT	060000101357	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	060901357001	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	060801357001	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	01357:SAINT-GERMAIN-DE-JOUX
DDT	060000101358	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	060901358001	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	060801358001	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	01358 : SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES
DDT	060000101359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON-CHEF-LIEU	060901359001	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON-CHEF-LIEU	060801359001	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON-CHEF-LIEU	01356 : SAINT-GEORGES-SUR-RENON 01359 : SAINT-GERMAIN-SUR-RENON
DDT	060000101360	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	060901360002	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	060801360001	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	01360 : SAINT-JEAN-DE-GONVILLE
DDT	060000101361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	060901361001	SAINT-JEAN-DE-NIOST	060801361001	SAINT-JEAN-DE-NIOST	01361 : SAINT-JEAN-DE-NIOST
DDT	060000101362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	060901362002	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	060801362001	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	01362 : SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX
DDT	060000101363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	060901363002	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	060801363001	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	01304 : PONT-D'AIN 01363 : SAINT-JEAN-LE-VIEUX
DDT	060000101364	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	060901364002	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	060801364002	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE-CHEF-LIEU	01364 : SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE
DDT	060000101365	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	060901365002	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	060801365002	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	01365 : SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
DDT	060000101367	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	060901367001	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	060801367001	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	01367 : SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE
DDT	060000101368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	060901368001	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	060801368001	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	01368:SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE
DDT	060000101371	SAINT-MARCEL	060901371002	SAINT-MARCEL	060801371002	SAINT-MARCEL	01371 : SAINT-MARCEL
DDT	060000101372	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	060901372001	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	060801372001	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	01372: SAINT-MARTIN-DE-BAVEL
DDT	060000101374	SAINT-MARTIN-DU-MONT-GRAVELLES	060901374001	SAINT-MARTIN-DU-MONT-GRAVELLES	060801374001	SAINT-MARTIN-DU-MONT-GRAVELLES	01374 : SAINT-MARTIN-DU-MONT
DDT	060000201374	SAINT-MARTIN-DU-MONT-LE MOLLARD	060901374002	SAINT-MARTIN-DU-MONT-LE MOLLARD	060801374002	SAINT-MARTIN-DU-MONT-LE MOLLARD	01374 : SAINT-MARTIN-DU-MONT
DDT	060000301374	SAINT-MARTIN-DU-MONT-SOBLAY	060901374003	SAINT-MARTIN-DU-MONT-SOBLAY	060801374003	SAINT-MARTIN-DU-MONT-SOBLAY	01374 : SAINT-MARTIN-DU-MONT
DDT	060000101375	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	060901375001	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	060801375001	SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL	01375 : SAINT-MARTIN-LE-CHATEL

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	060901378002	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	060801378001	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	01378 : SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
DDT	060000101379	SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS	060901379002	SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS	060801379001	SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS	01379 : SAINT-MAURICE-DE-REMENS
DDT	060000101380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-CHEF-LIEU	060901380003	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-CHEF-LIEU	060801380003	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-CHEF-LIEU	01380 : SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
DDT	060000201380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-MÉPILLAT	060901380002	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-MÉPILLAT	060801380002	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX-MÉPILLAT	01380 : SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX
DDT	060000101381	SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT	060901381002	SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT	060801381001	SAINT-NIZIER-LE-DÉSERT	01381 : SAINT-NIZIER-LE-DESERT
DDT	060000201383	SAINT-PAUL-DE-VARAX-BASE-DE-LOISIRS	060901383004	SAINT-PAUL-DE-VARAX-BASE-DE-LOISIRS	060801383004	SAINT-PAUL-DE-VARAX-BASE-DE-LOISIRS	01383 : SAINT-PAUL-DE-VARAX
DDT	060000101383	SAINT-PAUL-DE-VARAX-CHEF-LIEU	060901383003	SAINT-PAUL-DE-VARAX-CHEF-LIEU	060801383001	SAINT-PAUL-DE-VARAX-CHEF-LIEU	01383 : SAINT-PAUL-DE-VARAX
DDT	060000401384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-ANGRIÈRES	060901384003	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-ANGRIÈRES	060801384003	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-ANGRIÈRES	01384 : SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
DDT	060000501384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-BLANAZ	060901384006	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-BLANAZ	060801384006	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-BLANAZ	01384 : SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
DDT	060000101384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-JAVORNOZ	060901384002	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-JAVORNOZ	060801384002	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-JAVORNOZ	01384 : SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
DDT	060000201384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-LUPIEU	060901384004	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-LUPIEU	060801384004	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY-LUPIEU	01384 : SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
DDT	060000101388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-CHEF-LIEU	060901388001	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-CHEF-LIEU	060801388001	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-CHEF-LIEU	01388 : SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
DDT	060000201388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-LE-FAYOLLET	060901388002	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-LE-FAYOLLET	060801388002	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES-LE-FAYOLLET	01388 : SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
DDT	060000101389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	060901389002	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	060801389002	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	01389 : SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
DREAL	060000201390	SAINT-VULBAS-MARCILLEUX	060901390003	SAINT VULBAS-MARCILLEUX	060801390001	SAINT VULBAS-MARCILLEUX	01390 : SAINT-VULBAS
DREAL	060000301390	SAINT-VULBAS-PLAINE-DE-L'AIN	060901390802	SAINT-VULBAS-PLAINE-DE-L'AIN	060801390802	SAINT-VULBAS-PLAINE-DE-L'AIN	01390 : SAINT-VULBAS
DDT	060000101342	SAINTE-CROIX	060901342001	SAINTE-CROIX	060801342001	SAINTE-CROIX	01342 : SAINTE-CROIX
DDT	060000101366	SAINTE-JULIE	060901366002	SAINTE-JULIE	060801366002	SAINTE-JULIE	01366 : SAINTE-JULIE

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101391	SALAVRE-CHEF-LIEU	060901391001	SALAVRE-CHEF-LIEU	060801391001	SALAVRE-CHEF-LIEU	01391 : SALAVRE
DDT	060000201391	SALAVRE-DINGIER	060901391002	SALAVRE-DINGIER	060801391002	SALAVRE-DINGIER	01391 : SALAVRE
DDT	060000201392	SAMOGNAT-ARFONTAINE	060901392004	SAMOGNAT-ARFONTAINE	060801392002	SAMOGNAT-ARFONTAINE	01392 : SAMOGNAT
DDT	060000101392	SAMOGNAT-CHEF-LIEU	060901392003	SAMOGNAT-CHEF-LIEU	060801392003	SAMOGNAT-CHEF-LIEU	01392 : SAMOGNAT
DDT	060000101393	SANDRANS	060901393001	SANDRANS	060801393001	SANDRANS	01393 : SANDRANS
DREAL	060000101396	SAULT-BRÉNAZ	060901396002	SAULT BRENAZ	060801396002	SAULT BRENAZ	01396 : SAULT-BRENAZ
DDT	060000101398	SAVIGNEUX-CHEF-LIEU	060901398002	SAVIGNEUX-CHEF-LIEU	060801398001	SAVIGNEUX-CHEF-LIEU	01398 : SAVIGNEUX
DDT	060000101400	SEILLONNAZ-CHEF-LIEU	060901400001	SEILLONNAZ-CHEF-LIEU	060801400001	SEILLONNAZ-CHEF-LIEU	01400 : SEILLONNAZ
DDT	060000201400	SEILLONNAZ-CHOZAT	060901400002	SEILLONNAZ-CHOZAT	060801400002	SEILLONNAZ-CHOZAT	01400 : SEILLONNAZ
DDT	060000301400	SEILLONNAZ-CREPT	060901400003	SEILLONNAZ-CREPT	060801400003	SEILLONNAZ-CREPT	01400 : SEILLONNAZ
DDT	060000101402	SERMOYER	060901402002	SERMOYER	060801402001	SERMOYER	01402 : SERMOYER
DREAL	060000201403	SERRIÈRES-DE-BRIORD	060901403002	SERRIERES-DE-BRIORD	060801403001	SERRIERES-DE-BRIORD	01403 : SERRIERES-DE-BRIORD
DDT	060000101404	SERRIÈRES-SUR-AIN-MERPUIS	060901404001	SERRIÈRES-SUR-AIN-MERPUIS	060801404001	SERRIÈRES-SUR-AIN-MERPUIS	01404 : SERRIERES-SUR-AIN
DDT	060000101405	SERVAS-BRESSOR SA	060901405802	SERVAS-BRESSOR SA	060801405802	SERVAS-BRESSOR SA	01405 : SERVAS
DDT	060000101406	SERVIGNAT	060901406001	SERVIGNAT	060801406001	SERVIGNAT	01406 : SERVIGNAT
DDT	060000101408	SIMANDRE-SUR-SURAN	060901408002	SIMANDRE-SUR-SURAN	060801408001	SIMANDRE-SUR-SURAN	01408 : SIMANDRE-SUR-SURAN
DDT	060000101410	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-CHEF-LIEU	060901410001	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-CHEF-LIEU	060801410001	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-CHEF-LIEU	01410 : SONTHONNAX-LA-MONTAGNE
DDT	060000201410	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-NAPT	060901410002	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-NAPT	060801410002	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE-NAPT	01410 : SONTHONNAX-LA-MONTAGNE
DDT	060000101411	SOUCLIN-CHEF-LIEU	060901411001	SOUCLIN-CHEF-LIEU	060801411001	SOUCLIN-CHEF-LIEU	01411 : SOUCLIN
DDT	060000301411	SOUCLIN-FAY	060901411003	SOUCLIN-FAY	060801411003	SOUCLIN-FAY	01411 : SOUCLIN
DDT	060000201411	SOUCLIN-SOUDON	060901411002	SOUCLIN-SOUDON	060801411002	SOUCLIN-SOUDON	01411 : SOUCLIN
DDT	060000101412	SULIGNAT	060901412001	SULIGNAT	060801412001	SULIGNAT	01412 : SULIGNAT
DDT	060000101215	SURJOUX-LHÔPITAL-LHÔPITAL	060901215001	SURJOUX-LHÔPITAL-LHÔPITAL	060801215001	SURJOUX-LHÔPITAL-LHÔPITAL	01215 : SURJOUX-LHOPITAL
DDT	060000101413	SURJOUX-LHÔPITAL-SURJOUX	060901413001	SURJOUX-LHÔPITAL-SURJOUX	060801413001	SURJOUX-LHÔPITAL-SURJOUX	01215 : SURJOUX-LHOPITAL

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000201415	TALISSIEU-AMEYZIEU	060901415001	TALISSIEU-AMEYZIEU	060801415001	TALISSIEU-AMEYZIEU	01415 : TALISSIEU
DDT	060000101415	TALISSIEU-CHEF-LIEU	060901415002	TALISSIEU-CHEF-LIEU	060801415002	TALISSIEU-CHEF-LIEU	01453 : ARVIERE-EN-VALROMEY 01415 : TALISSIEU
DDT	060000101416	TENAY-CHEF-LIEU	060901416004	TENAY-CHEF-LIEU	060801416004	TENAY-CHEF-LIEU	01416 : TENAY
DDT	060000401416	TENAY-HAUTS-DE-CHAMP-JUPON	060901416003	TENAY-HAUTS-DE-CHAMP-JUPON	060801416003	TENAY-HAUTS-DE-CHAMP-JUPON	01416 : TENAY
DDT	060000301416	TENAY-LE-CHANAY	060901416002	TENAY-LE-CHANAY	060801416002	TENAY-LE-CHANAY	01416 : TENAY
DDT	060000501416	TENAY-MALIX	060901416005	TENAY-MALIX	060801416005	TENAY-MALIX	01416 : TENAY
DREAL	060000101420	THOISSEY	060901252002	THOISSEY - MOGNENEINS	060801252002	THOISSEY - MOGNENEINS	01252 : MOGNENEINS 01348 : SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE 01420 : THOISSEY
DDT	060000101421	TORCIEU-MONT-DE-L'ANGE	060901421001	TORCIEU-MONT-DE-L'ANGE	060801421001	TORCIEU-MONT-DE-L'ANGE	01421 : TORCIEU
DDT	060000101424	TRAMOYES	060901424002	TRAMOYES	060801424002	TRAMOYES	01424 : TRAMOYES
DDT	060000101425	TRANCLIERE	060901425001	TRANCLIERE	060801425001	TRANCLIERE	01425 : TRANCLIERE
DDT	060000201426	VAL-REVERMONT-MONTMERLE	060901426002	VAL-REVERMONT-MONTMERLE	060801426002	VAL-REVERMONT-MONTMERLE	01426 : VAL-REVERMONT
DDT	060000101312	VAL-REVERMONT-PRESSIAT	060901312001	VAL-REVERMONT-PRESSIAT	060801312001	VAL-REVERMONT-PRESSIAT	01426 : VAL-REVERMONT
DDT	060000101426	VAL-REVERMONT-TREFFORT-CUISIAT	060901426001	VAL-REVERMONT-TREFFORT-CUISIAT	060801426001	VAL-REVERMONT-TREFFORT-CUISIAT	01426 : VAL-REVERMONT
DDT	060000301426	VAL-REVERMONT-ZA-LUCINGES	060901426003	VAL-REVERMONT-ZA-LUCINGES	060801426003	VAL-REVERMONT-ZA-LUCINGES	01426 : VAL-REVERMONT
DDT	060000301036	VALROMEY-SUR-SÉRAN-BIOLÉAZ	060901036101	VALROMEY-SUR-SÉRAN-BIOLÉAZ	060801036003	VALROMEY-SUR-SÉRAN-BIOLÉAZ	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000201221	VALROMEY-SUR-SÉRAN-CHAVILLEU	060901221002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-CHAVILLEU	060801221002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-CHAVILLEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000201414	VALROMEY-SUR-SÉRAN-FITIGNIEU	060901414002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-FITIGNIEU	060801414002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-FITIGNIEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000201036	VALROMEY-SUR-SÉRAN-GLARGIN	060901036002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-GLARGIN	060801036002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-GLARGIN	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000401442	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LINOD	060901442004	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LINOD	060801442004	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LINOD	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000101221	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LOMPNIEU	060901221001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LOMPNIEU	060801221001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-LOMPNIEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000101036	VALROMEY-SUR-SÉRAN-MASSIGNIEU	060901036001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-MASSIGNIEU	060801036001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-MASSIGNIEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000401036	VALROMEY-SUR-SÉRAN-NEYRIEU	060901036004	VALROMEY-SUR-SÉRAN-NEYRIEU	060801036004	VALROMEY-SUR-SÉRAN-NEYRIEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000101414	VALROMEY-SUR-SÉRAN-SUTRIEU	060901414001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-SUTRIEU	060801414001	VALROMEY-SUR-SÉRAN-SUTRIEU	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000301442	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VAUX-MORETS	060901442003	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VAUX-MORETS	060801442003	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VAUX-MORETS	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DDT	060000201442	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VIEU-CHONGNES	060901442002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VIEU-CHONGNES	060801442002	VALROMEY-SUR-SÉRAN-VIEU-CHONGNES	01036 : VALROMEY-SUR-SERAN
DREAL	060000101033	VALSERHÔNE-BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	060901033001	VALSERHÔNE-BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	060801033001	VALSERHÔNE-BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	01114 : CONFORT 01033 : VALSERHONE
DDT	060000101091	VALSERHÔNE-CHÂTILLON-EN-MICHAILLE	060901091002	VALSERHÔNE-CHÂTILLON-EN-MICHAILLE	060801091001	VALSERHÔNE-CHÂTILLON-EN-MICHAILLE	01033 : VALSERHONE
DDT	060000101429	VANDEINS-CHEF-LIEU	060901429001	VANDEINS-CHEF-LIEU	060801429001	VANDEINS-CHEF-LIEU	01429 : VANDEINS
DDT	060000201429	VANDEINS-LES GEOFFRAYS	060901429002	VANDEINS-LES GEOFFRAYS	060801429002	VANDEINS-LES GEOFFRAYS	01429 : VANDEINS
DDT	060000101430	VARAMBON-CHEF-LIEU	060901430002	VARAMBON-CHEF-LIEU	060801430002	VARAMBON-CHEF-LIEU	01430 : VARAMBON
DDT	060000201430	VARAMBON-LA MADELEINE	060901430001	VARAMBON-LA MADELEINE	060801430001	VARAMBON-LA MADELEINE	01430 : VARAMBON
DDT	060000101431	VAUX-EN-BUGEY	060901431001	VAUX-EN-BUGEY	060801431001	VAUX-EN-BUGEY	01431 : VAUX-EN-BUGEY
DDT	060000101432	VERJON	060901432001	VERJON	060801432001	VERJON	01432 : VERJON
DDT	060000101433	VERNOUX	060901433001	VERNOUX	060801433001	VERNOUX	01433 : VERNOUX
DDT	060000101434	VERSAILLEUX	060901434001	VERSAILLEUX	060801434001	VERSAILLEUX	01434 : VERSAILLEUX
DDT	060000101435	VERSONNEX-SAUVERNY	060901435002	VERSONNEX-SAUVERNY	060801435001	VERSONNEX-SAUVERNY	01180 : GRILLY 01397 : SAUVERNY 01435 : VERSONNEX
DDT	060000101436	VESANCY	060901436002	VESANCY	060801436001	VESANCY	01436 : VESANCY
DDT	060000101437	VESCOURS	060901437001	VESCOURS	060801437001	VESCOURS	01437 : VESCOURS

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DDT	060000101441	VIEU-D'IZENAVE	060901441001	VIEU-D'IZENAVE	060801441001	VIEU-D'IZENAVE	01441 : VIEU-D'IZENAVE
DDT	060000101443	VILLARS-LES-DOBES	060901443002	VILLARS-LES-DOBES	060801443002	VILLARS-LES-DOBES	01052 : BOULIGNEUX 01443 : VILLARS-LES-DOBES
DREAL	060000101444	VILLEBOIS	060901444901	VILLEBOIS	060801444001	VILLEBOIS	01444 : VILLEBOIS
DDT	060000101445	VILLEMOTIER	060901445001	VILLEMOTIER	060801445001	VILLEMOTIER	01445 : VILLEMOTIER
DDT	060000101446	VILLENEUVE	060901446103	VILLENEUVE	060801446001	VILLENEUVE	01398 : SAVIGNEUX 01446 : VILLENEUVE
DDT	060000101447	VILLEREVERSURE-CHEF-LIEU	060901447002	VILLEREVERSURE-CHEF-LIEU	060801447002	VILLEREVERSURE-CHEF-LIEU	01447 : VILLEREVERSURE
DDT	060000101448	VILLES	060901448002	VILLES	060801448001	VILLES	01448 : VILLES
DDT	060000101449	VILLETTE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060901449001	VILLETTE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	060801449001	VILLETTE-SUR-AIN-CHEF-LIEU	01092 : CHATILLON-LA-PALUD 01449 : VILLETTE-SUR-AIN
DDT	060000201449	VILLETTE-SUR-AIN-MAS PUGUES	060901449002	VILLETTE-SUR-AIN-MAS PUGUES	060801449002	VILLETTE-SUR-AIN-MAS PUGUES	01449 : VILLETTE-SUR-AIN
DDT	060000101450	VILLIEU-LOYES-MOLLON-CHEF-LIEU	060901450004	VILLIEU-LOYES-MOLLON-CHEF-LIEU	060801450004	VILLIEU-LOYES-MOLLON-CHEF-LIEU	01450 : VILLIEU-LOYES-MOLLON
DDT	060000201450	VILLIEU-LOYES-MOLLON-MOLLON	060901450802	VILLIEU-LOYES-MOLLON-MOLLON	060801450002	VILLIEU-LOYES-MOLLON-MOLLON	01450 : VILLIEU-LOYES-MOLLON
DDT	060000401451	VIRIAT-TANVOL	060901451902	VIRIAT-TANVOL	060801451004	VIRIAT-TANVOL	01451 : VIRIAT
DDT	060000101452	VIRIEU-LE-GRAND	060901452002	VIRIEU-LE-GRAND	060801452001	VIRIEU-LE-GRAND	01452 : VIRIEU-LE-GRAND
DREAL	060000101454	VIRIGNIN	060901454001	VIRIGNIN	060801454001	VIRIGNIN	01454 : VIRIGNIN
DDT	060000101456	VONGNES	060901456001	VONGNES	060801456001	VONGNES	01456 : VONGNES
DDT	060000101457	VONNAS	060901457002	VONNAS	060801457002	VONNAS	01457 : VONNAS

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-09-30-00003

Arrêté définissant la liste des agglomérations
d'assainissement dont le territoire s'étend sur
les départements de l'Ain et du Rhône

ARRÊTÉ

définissant la liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Ain et du Rhône

La préfète de l'Ain,
Chevalier de la légion d'honneur

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfet du Rhône,
Officier de la légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2224-6 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ain et de la secrétaire générale de la préfecture du Rhône ;

ARRÊTENT

Article 1

La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Ain et du Rhône figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

Article 2

Les secrétaires généraux des préfectures et les directeurs départementaux des territoires de l'Ain et du Rhône, ainsi que le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'Ain et du Rhône et mis à disposition du public sur les sites internet des services de l'État dans l'Ain et dans le Rhône.

Fait à Bourg en Bresse, le 8/09/2021
La Préfète de l'Ain,
Signé : Catherine Sarlandie de La Robertie

Fait à Lyon, le 30/09/2021
Le Préfet du Rhône,
Signé : Cécile Dindard
La préfète – Secrétaire générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Arrêté préfectoral définissant la liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Ain et du Rhône - annexe

Liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend sur les départements de l'Ain et du Rhône

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Service police de l'eau	Code SANDRE de l'agglomération	Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
DREAL	60000101322	TRÉVOUX-BORDS DE SAÔNE	60901238001	TRÉVOUX-BORDS DE SAÔNE	60801238001	TRÉVOUX-BORDS DE SAÔNE	01238 : MASSIEUX 01285 : PARCIEUX 69163 : QUINCIEUX 01322 : REYRIEUX 01339 : SAINT-BERNARD 01427 : TRÉVOUX

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-10-08-00002

Arrêté portant application du régime forestier à
une parcelle de terrain située sur la commune de
Lent

Service Agriculture et Forêt

Unité suivi des entreprises agricoles et forestières

AR R E T É
**portant application du régime forestier à une parcelle de terrain située sur la commune de
 Lent**

LA PREFETE DE L'AIN
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu les articles L.211-1, L.214-3, R.214-1 à R. 214-2 et R.214-6 à R.214-9 du code forestier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume Furri, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en matière de compétences générales ;

Vu la délibération en date du 28 janvier 2021 par laquelle le conseil municipal de Lent demande l'application du régime forestier à une parcelle de terrain ;

Vu l'extrait de matrice cadastrale, le procès-verbal de reconnaissance et le plan cadastral ;

Vu l'avis du directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts, en date du 5 octobre 2021 ;

Sur proposition du directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts ;

ARRETE

Article 1

Relève du régime forestier la parcelle suivante :

Propriétaire : Commune de Lent

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
Lent	A	424	Charbonnière	0.1310
Total				0.1310

- Surface de la forêt de la commune de Lent relevant du régime forestier : 51 ha 32 a 80 ca
- Application du présent arrêté pour une surface de : 0 ha 13 a 10 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale de Lent relevant du régime forestier : 51 ha 45 a 90 ca

Article 2

Cet arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La saisine du Tribunal Administratif peut aussi se faire par le dépôt de la requête sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires de l'Ain, le maire de Lent sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lent et inséré au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée au directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts accompagné du certificat d'affichage.

Fait à Bourg en Bresse, le 8 octobre 2021

Pour la Préfète et par délégation,
Par subdélégation du DDT,

Le chef de service,

Yannick SIMONIN

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2021-10-21-00006

Décision de subdélégation de signature du
délégué adjoint de l'Agence
à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs
DÉCISION N° 2021-005



Décision de subdélégation de signature du délégué adjoint de l'Agence à l'un ou plusieurs de ses collaborateurs

DÉCISION N° 2021-005

M. **Guillaume FURRI** délégué adjoint de l'Anah dans le département de l'Ain, en vertu de l'arrêté préfectoral du 25 août 2020 portant nomination et délégation de signature :

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à **M Sébastien VIENOT**, directeur adjoint, à Mme **Sémia MENAI**, Cheffe de service Habitat et construction de la DDT de l'Ain, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnancement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;
- tous actes et documents administratifs, notamment décision d'agrément ou de rejet, relatifs à l'instruction des demandes d'habilitation d'opérateurs d'AMO .

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation,

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.
- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 2

Subdélégation est donnée à M. **Albert SOUCHARD**, Chef de l'unité politiques de soutien au logement, aux fins de signer :

Pour l'ensemble du département :

- tous actes et documents administratifs relatifs à l'instruction des demandes de subvention, à l'attribution des subventions ou au rejet des demandes, au retrait, à l'annulation et au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux III de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (humanisation des structures d'hébergement) dont la liquidation et l'ordonnement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions ;
- tous actes relatifs à l'instruction des demandes de subvention des bénéficiaires mentionnés aux IV et V de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation (RHI-THIRORI), à l'instruction des demandes d'acomptes et leur liquidation ainsi qu'à l'instruction des demandes de versement du solde de la subvention ;
- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées pour la gestion par l'Anah des aides propres des collectivités territoriales en application de l'article L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation dont la liquidation et l'ordonnement des dépenses engagées et la liquidation des recettes constatées relatives à l'attribution de ces subventions.
- la désignation des agents chargés du contrôle mandatés pour effectuer des contrôles sur place ;

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- tous actes et documents administratifs relatifs aux missions confiées à l'Agence aux termes des conventions signées en application des articles L. 301-5-1, L. 301-5-2 et L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- tous actes et documents administratifs relatifs au retrait, à l'annulation et le cas échéant au reversement des subventions aux bénéficiaires mentionnés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation, dans la limite des compétences du délégué telles que définies par les règles en vigueur, pour les dossiers ayant fait l'objet d'une attribution de subvention antérieurement à l'entrée en vigueur de la convention signée en application de l'article L. 321-1-1.

Concernant le conventionnement des logements au titre des articles L. 321-4 et L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation,

Pour les territoires couverts par une convention signée en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (en délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre) :

- les conventions qui concernent des logements ne faisant pas l'objet d'une subvention de l'Anah ainsi que leur prorogation ou résiliation. Le document récapitulatif des engagements du bailleur est signé dans les mêmes conditions que celles relatives à la convention s'y rapportant.

- tous documents afférant à ces conventions, dans le cadre de l'instruction préalable à leur conclusion, leur prorogation ou leur résiliation ainsi que toutes demandes de renseignements auprès des bailleurs ayant conclu une convention au titre de l'article L. 321-4 ou L. 321-8 du code de la construction et de l'habitation.
- de façon générale, pour les besoins du contrôle et dans les conditions prévues à l'article R. 321-29, tous les documents relevant de missions de vérification, de contrôle et d'information liées au respect des engagements contractuels et au plein exercice du contrôle de l'Agence.

Article 3

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département. Elle prend effet à compter du lendemain de sa date de publication au recueil des actes administratifs du département de l'Ain. Toutes dispositions antérieures seront abrogées à cette date.

Article 4

Ampliation de la présente décision sera adressée :

- à M. le directeur départemental des territoires de l'Ain ;
- à M. le Président du Conseil départemental ayant signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé conformément à l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- à Mme la directrice générale de l'Anah, à l'attention de M. le directeur général adjoint en charge des fonctions support ;
- à M. l'agent comptable de l'Anah ;
- au délégué de l'Agence dans le département ;
- aux intéressé(e)s.

Fait à Bourg-en-Bresse, le **21 octobre 2021**
Le délégué adjoint de l'Agence
Signé : Guillaume Furri

Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. *Depuis le 1er décembre 2018, le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet "Télérecours citoyens", en suivant les instructions disponibles sur le site : <https://citoyens.telerecours.fr>*

01_UDDREAL_Unité départementale de la
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de l'Ain

01-2021-10-21-00005

AP-CSS-PIPA 21-10-2021 Signé



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AIN

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de l'Ain
Références :

**Arrêté préfectoral
Portant modification de la composition de la commission de suivi de site (CSS)
du parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA)**

La préfète de l'Ain,

- VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L125-1, L125-2, L125-2-1, L515-8, R125-5, R125-8, R125-8-1 à R125-8-5 et D125-29 à D125-34 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 portant création de la commission de suivi de site du PIPA ;
- VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2014 portant modification de la constitution de la CSS du PIPA ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2016 portant modification de la constitution de la CSS du PIPA ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019 portant modification de la constitution de la CSS du PIPA ;
- VU l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2020 portant modification de la constitution de la CSS du PIPA ;
- VU l'arrêté préfectoral du 13 mai 2019 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques du parc industriel de la plaine de l'Ain ;
- CONSIDÉRANT que la société ASTR'IN LOGISTIQUE exploite un établissement visé à l'article L515-36 de code de l'environnement et doit être membre de la CSS ;
- CONSIDÉRANT que l'unité départementale de l'Ain de la DIRECCTE a été fusionné avec la DDETS de l'Ain ;
- CONSIDÉRANT que la liste des membres de la CSS doit être actualisée ;
- SUR proposition du directeur de cabinet de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 – Composition de la CSS du PIPA

La composition de la commission de suivi de site du PIPA définie à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 est modifiée suivant les dispositions ci-dessous :

La commission de suivi de site est composée des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Collège « administration de l'État » :

- la préfète de l'Ain ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant ;
- le chef du bureau de gestion locale des crises (BGLC) de la préfecture de l'Ain ou son représentant ;
- le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son

- représentant ;
- le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales » :

- M. le Maire de la commune de Saint-Vulbas ou l'adjoint au maire en charge des questions relatives aux risques industriels, son suppléant ;
- M. le Maire de la commune de Blyes ou l'adjoint au maire en charge des questions relatives aux risques industriels, son suppléant ;
- M. le Président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain ou son représentant conseiller communautaire ;
- M. le Président du conseil départemental de l'Ain ou son représentant conseiller départemental ;

Collège « exploitants » :

- M. le directeur général de l'établissement Siegfried Saint-Vulbas ou son représentant, le responsable hygiène, sécurité et environnement ;
- M. le directeur général de l'établissement Speichim Processing ou son représentant, le responsable hygiène, sécurité et environnement ;
- M. le directeur général de l'établissement Trédi Saint-Vulbas ou son représentant, le responsable hygiène, sécurité et environnement.
- M. le président de la société Astr'in Logistique ou son représentant, le responsable hygiène, sécurité et environnement.

Collège « salariés » :

- Siegfried Saint-Vulbas : 1 titulaire et 1 suppléant, membres du CSE-CSST, et désignés par celui-ci ;
- Speichim Processing : 1 titulaire et 1 suppléant, membres du CSE-CSST, et désignés par celui-ci ;
- Trédi Saint-Vulbas : 1 titulaire et 1 suppléant, membres du CSE-CSST, et désignés par celui-ci.
- Astr'in Logistique : 1 titulaire et 1 suppléant, membres du CSE-CSST, et désignés par celui-ci.

Les présidents des CSE transmettent les noms, prénoms et adresses de courrier électronique de ces représentants au secrétariat de la CSS.

CSE : Comité Social et Économique

CSSCT : Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail

Collège « riverains » :

- M. le président du syndicat mixte de la plaine de l'Ain ou son suppléant, le directeur du syndicat mixte du parc industriel de la plaine de l'Ain ;
- M. le président du comité de vigilance de la plaine de l'Ain ou son suppléant mandaté ;
- M. le président du club des entreprises du parc industriel de la plaine de l'Ain ou son suppléant mandaté ;
- M. le président de la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes de Protection de la nature) ou son suppléant mandaté.

Article 2 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

Article 3 - Exécution

Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 octobre 2021

La préfète,
Pour la préfète,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Belley

SIGNÉ

84_DREAL_Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement et du
logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

01-2021-10-19-00002

ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-32/01
portant subdélégation de signature aux agents
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques
pour le département de l' Ain



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon le 19 octobre 2021

ARRÊTÉ N° DREAL-SG-2021-32/01
portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
pour les compétences générales et techniques pour le département de l'Ain

LE DIRECTEUR RÉGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT
DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- VU** le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État ;
- VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SARLANDIE DE LA ROBERTIE, préfète de l'Ain ;
- VU** l'arrêté du préfet de région n°2016-20 du 04 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2020, portant nomination de monsieur Jean-Philippe DENEUVY, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 18 mai 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral 01-2020-08-25-021 du 25 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe DENEUVY,
pour l'ensemble des actes et décisions visés dans l'arrêté préfectoral 01-2020-08-25-021 du 25 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain ;

à savoir :

- les correspondances courantes et les actes de gestion relatifs à l'instruction des dossiers et à la gestion des procédures relevant des attributions de la DREAL,

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	TANAYS	Éric	DIR	/	
M.	BORREL	Didier	DIR	/	À compter du 01/11/2021
Mme	LÉGÉ	Ninon	DIR	/	
Mme	RONDREUX	Estelle	DIR	/	

ARTICLE 2 : EXCLUSIONS

Sont exclues de la subdélégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- les conventions liant l'État aux collectivités territoriales à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- les circulaires aux maires ;
- toute correspondance adressée aux cabinets ministériels ainsi que celle adressée aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement ;
- toute correspondance adressée aux présidents des assemblées régionales et départementales ;
- les réponses aux interventions des parlementaires, maires, présidents d'intercommunalité ou conseillers départementaux.

Sont exclues de la subdélégation consentie dans le présent arrêté :

- les décisions qui :
 - ont trait à l'exercice des compétences dévolues au préfet en matière de contrôle administratif des communes, des départements et de leurs établissements publics ;
 - font intervenir une procédure d'enquête publique ou de servitudes, ou qui concernent les récépissés de déclaration d'installations classées, l'occupation temporaire des terrains privés ou la pénétration sur lesdits terrains excepté le cas des inventaires de flore et de faune 'en application de l'article L.411-5 du code de l'environnement) ;
 - attribuent des subventions supérieures à 23 000 euros ou refusent des demandes de subventions supérieures à ce montant ;
- les correspondances échangées avec les parlementaires ou le président du conseil départemental.

ARTICLE 3 :

Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles et territoriales et de leurs domaines de compétences définis par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), **délégation de signature est accordée** selon les conditions fixées aux articles suivants.

3.1. CONTRÔLE DES RÉSEAUX ET DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE

3.1.1.

À l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles des installations de production d'énergie et de transport d'électricité ;
- tous actes de procédure liés à l'approbation de projet d'ouvrage, à l'exception de l'arrêté d'approbation lui-même ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	BERNARD	Évelyne	PRICAE	CAE	
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE	
Mme	HARNOIS	Clémentine	PRICAE	CAE	
Mme	MUSY	Anne-Sophie	PRICAE	CAE	
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/	
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/	
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T	

3.1.2.

Par dérogation à l'article 3.1.1.

à l'effet de signer :

- l'arrêté d'approbation d'ouvrage ;
- les actes (arrêtés) relatifs au plan du service prioritaire de l'électricité ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Etienne	PRICAE	/

3.1.3. Missions d'intérêt général « gaz »

Néant.

3.2. CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

3.2.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédure liés à l'approbation des dossiers d'exécution, à l'exception des arrêtés liés à ces dossiers ;
- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CARRIE	Nicole	PRNH	/
M.	PIROUX	Gilles	PRNH	/
Mme	AVERSENG	Karine	PRNH	OH
M.	BAI	Nicolas	PRNH	OH
M.	BARANGER	François	PRNH	OH
M.	BEGIC	Ivan	PRNH	OH
M.	BONNER	Olivier	PRNH	OH
Mme	CAMPS	Flora	PRNH	OH

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	CHENEBAUX	Sophie	PRNH	OH
M.	CHEVRIER	Julie	PRNH	OH
Mme	LENNE	Dominique	PRNH	OH
M.	LIABEUF	Philippe	PRNH	OH
M.	LUQUET	Bruno	PRNH	OH
Mme	MATHIEU	Lauriane	PRNH	OH
M.	PLOQUET	Samuel	PRNH	OH
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH
M.	WEGIEL	Alexandre	PRNH	OH

3.2.2.

Par dérogation à l'article 3.2.1,
à l'effet de signer :

- les arrêtés liés aux dossiers d'exécution de travaux ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	PIROUX	Gilles	PRNH	/
Mme	CARRÉ	Nicole	PRNH	/
M.	ROBACHE	Antoine	PRNH	OH

3.3. GESTION ET CONTRÔLE DES CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES

À l'effet de signer :

- tous actes liés à la gestion et au contrôle des concessions hydroélectriques, et de la concession pour l'aménagement du fleuve Rhône ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
Mme	ANAMOUTOU	Anaïs	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	

3.4. MINES, APRÈS-MINES, CARRIÈRES ET STOCKAGES SOUTERRAINS

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures liés à l'instruction des autorisations ;
- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des dossiers de titres miniers prévus par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
Mme	KANTA	Denise	EHN	PEH
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	AYNÉ	Valérie	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
M.	CLAMENS	Alexandre	PRICAE	4S
Mme	CONAN	Elodie	PRICAE	4S
Mme	BERNARD	Évelyne	PRICAE	CAE
M.	FORQUIN	Jean-Jacques	PRICAE	CAE
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/
M.	PREVOST	Franck	UD A	RCSS
Mme	VIVONA	Patricia	UD A	RCSS

3.5. TRANSPORTS DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES PAR CANALISATIONS, DISTRIBUTION ET UTILISATION DU GAZ, ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION

3.5.1.

À l'effet de signer :

- tous actes de procédures nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification relatives aux canalisations de transport, prévus par le code de l'environnement, à l'exception des actes liés à la procédure d'enquête publique ou de déclaration d'utilité publique (DUP) ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	/	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP	
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP	
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP	
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP	
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP	
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP	
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/	
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/	
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T	
M.	GABET	Bruno	UD I	/	
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/	
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/	
M.	VALLAT	Boris	UD I	/	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
M.	CLOIX	Romain	UD I	CT3S	
M.	ESCOFFIER	Ronan	UD I	CT3S	
M.	BOBILLIER	Daniel	UD R	RT	
M.	ARDAILLON	Bruno	UID LHL	CT	Jusqu'au 31/12/2021

3.5.2.

Néant.

3.5.3.

Néant.

3.5.4.

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'approbation et à la mise en service des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;
- tous actes relatifs à la reconnaissance des services d'inspection dans le domaine des équipements sous-pression ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Etienne	PRICAE	/
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/

3.5.5.

Néant.

3.6. INSTALLATIONS CLASSÉES, EXPLOSIFS ET DÉCHETS

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à l'instruction des demandes d'autorisation, d'enregistrement ou de modification ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	4S
Mme	BAURÈS	Dominique	PRICAE	4S
Mme	BONE	Christelle	PRICAE	4S
M.	CARBONEL	Jacob	PRICAE	4S
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S
M.	CLAMENS	Alexandre	PRICAE	4S
Mme	CONAN	Élodie	PRICAE	4S
M.	GIRAUD	Samuel	PRICAE	4S
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BUISSON	Gwennaëlle	PRICAE	RA
M.	CATILLON	Yann	PRICAE	RA
Mme	COURTOIS	Carole	PRICAE	RA
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA
M.	ETIEVANT	Guillaume	PRICAE	RA
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA
Mme	MARTIN	Vanessa	PRICAE	RA
Mme	ROBERT	Anne	PRICAE	RA
Mme	THOMAS	Mélanie	PRICAE	RA
M.	BARILLOT	Elora	PRICAE	RC
M.	BRUY	Quentin	PRICAE	RC
Mme	MARCHAND	Elodie	PRICAE	RC
Mme	PIDOUX	Clarisse	PRICAE	RC
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/
M.	ANTOINE	Philippe	UD A	RAD
Mme	CHEVALLIER	Sandrine	UD A	RAD
M.	DESBORDE	Pierre-Yves	UD A	RAD
M.	FRIAUD	Jérôme	UD A	RAD
M.	TEPPE	Jean-Michel	UD A	RAD
M.	BERTHOLD	Christian	UD A	RCSS
M.	CALLIER	Christophe	UD A	RCSS
M.	PREVOST	Franck	UD A	RCSS
M.	VERGER	Jérémy	UD A	RCSS
Mme	VIVONA	Patricia	UD A	RCSS
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
Mme	CHARLIER	Elise	UD I	T
M.	PERMINGEAT	Jérôme	UID DA	SICPE

3.7. PLAN DE SURVEILLANCE DE GAZ À EFFET DE SERRE

Néant.

3.8. VÉHICULES

À l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses ;
- toutes délivrances ou retrait des autorisations de mise en circulation de véhicules ;
- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires), à l'exception des suspensions et retraits d'agrément ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BARNIER	Françoise	RCTV	/
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
Mme	GOFFI	Claire	RCTV	CSE
M.	MAGNE	Nicolas	RCTV	CSE
M.	MONTES	Denis	RCTV	CSE
M.	THIBAUT	Vincent	RCTV	CSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	RSE
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Oliver	UD A	/
M.	BOUIC	Jonathan	UD A	T
Mme	DUBROMEL	Claire	UD A	T
Mme	PAYRARD	Isabelle	UD A	T
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	BARTHELEMY	Pierre	UD I	CT3S
Mme	MOREY	Julie	UD I	CT3S
Mme	ROUGIER	Béatrice	UD I	CT3S
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/
M.	POLGE	Christophe	UD R	RT
Mme	ESCOFFIER	Magalie	UD R	SSDAS
Mme	MARNET	Christelle	UD R	TESSP
M.	DUCROS	Yves	UD R	V
Mme	GINESTE	Sophie	UD R	V
M.	MELINAND	Thierry	UD R	V
M.	RAMBAUD	Philippe	UD R	V
M.	REBIB	Samir	UD R	V
M.	SALOMON	Jean-Michel	UD R	V
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
M.	LAVANTES	Pascal	UID CAP	CT
M.	OGHEARD	Maurice	UID CAP	CT
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	BOUILLOUX	Christophe	UID DA	CTU
M.	FOUCHIER	Pierre-Yves	UID DA	CTU
M.	OLIVIER	Pascal	UID DA	CTU
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UID DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UID DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UID DS	/
Mme	CHIGNIER	Christine	UID DS	CTV
M.	MOCELLIN	Pascal	UID DS	CTV
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	SIMONIN	Pascal	UID LHL	/
M.	ARDAILLON	Bruno	UID LHL	CT
M.	BASTY	David	UID LHL	CT
Mme	BRUNON	Céline	UID LHL	CT
M.	HANRIOT	Guillaume	UID LHL	CT
M.	MALLET	Yoann	UID LHL	CT

3.9. CIRCULATION DES POIDS LOURDS

À l'effet de signer :

- les actes (autorisations, avis, récépissés de déclaration) relatifs aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque ;
- les actes (arrêtés et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	ISSARTEL	Emmanuelle	RCTV	/
Mme	PIERRE	Cendrine	RCTV	/
Mme	LETOFFET	Murielle	RCTV	CRSO
M.	BOYENVAL	Vincent	RCTV	CSE
M.	LANVERS	Benjamin	RCTV	CSE
Mme	CHARPENAY	Véronique	RCTV	RSE
Mme	CHEVALLIER	Karina	RCTV	RSE
Mme	GABET	Béatrice	RCTV	RSE
Mme	LAURENT-BROUTY	Myriam	RCTV	RSE
Mme	MARTIN	Béatrice	RCTV	RSE

3.9.1. Astreinte

À l'effet de signer :

- les actes (décisions et avis) relatifs aux dérogations individuelles temporaires à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

subdélégation est donnée aux agents suivants, lorsqu'ils sont d'astreinte :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	BERGER	Karine	CIDDAE	/
M.	LIBERT	Christophe	CIDDAE	/
M.	PIGOT	David	CIDDAE	/
M.	PAGNON	Stéphane	DZC	/
M.	VEYRET	Olivier	DZC	/
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
Mme	MATHONNET	Sabine	HCVD	/
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/
M.	MERLIN	Christophe	MAP	/
Mme	DAUJAN	Céline	MJ	/
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP
M.	PIROUX	Gilles	PRNH	/
M.	DENNI	Nicolas	UD A	/
M.	RICHARD	Olivier	UD A	/
Mme	JORSIN-CHAZEAU	Anne-Laure	UD DS	/
Mme	MONTERO	Céline	UD DS	/
M.	SCALIA	Jean-Pierre	UD DS	/
M.	GABET	Bruno	UD I	/
M.	PIEYRE	Mathias	UD I	/
Mme	SCHRIQUI	Cécile	UD I	/
M.	VALLAT	Boris	UD I	/
M.	DUREL	Jean-Yves	UD R	/

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
M.	POLGE	Christophe	UD R	RT
Mme	ESCOFFIER	Magalie	UD R	SSDAS
Mme	MARNET	Christelle	UD R	TESSP
M.	CHAZOT	Fabrice	UID CAP	/
M.	LABELLE	Lionel	UID CAP	/
Mme	POUTOU	Estelle	UID CAP	/
Mme	SEGERAL	Pauline	UID DA	/
M.	PERRIN	Guillaume	UID LHL	/
M.	SIMONIN	Pascal	UID LHL	/
M.	GEORJON	Bertrand	UID LHL	DSPP
Mme	DESIDERIO	Corinne	UID LHL	EAR

3.10. PRÉSERVATION DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE ET ES MILIEUX AQUATIQUES

3.10.1.

À l'effet de signer :

- toutes décisions et autorisations relatives :
 - à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;
 - au transport de spécimens d'espèces animales qui sont à la fois inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- toutes autorisations accordées en application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants (CITES – convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1 du code de l'environnement relatif à la conservation d'espèces de faune et de flore protégées et de leurs habitats naturels, à l'exception de l'arrêté préfectoral d'octroi ou de refus de ladite dérogation ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux modifiant l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale au titre de l'article L.332-9 du code de l'environnement, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;
- tous actes de procédure nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de travaux ou d'activités ne modifiant pas l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle nationale, à l'exception de la décision d'octroi ou de refus de l'autorisation ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

3.10.2. Subdélégation supplémentaire

Néant.

3.11. PÉNÉTRATION DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES À DES FINS D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

À l'effet de signer :

- les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5A du code de l'environnement ;

subdélégation de signature est donnée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN

3.12. POLICE DE L'EAU SUR L'AXE RHÔNE-SAÔNE

À l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la procédure de déclaration ou d'autorisation des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) en application des articles L.211-1, L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du code de l'environnement, à l'exception :
 - des récépissés de dépôt de demande d'autorisation et déclarations ;
 - des certificats de projet ;
 - des déclarations de complétude des dossiers de déclarations ;
 - de tout acte nécessitant l'avis préalable du CODERST ;
 - des arrêtés de prescriptions spécifiques et d'opposition à déclaration ;
 - des arrêtés de refus, de prescription complémentaire, d'autorisation, et des arrêtés modificatifs ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE
Mme	BARBE	Pauline	EHN	PEH
M.	BORNARD	Damien	EHN	PEH
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH
Mme	GIBIER	Blandine	EHN	PEH
Mme	JACOB	Caroline	EHN	PEH
Mme	LE MAOUT	Anne	EHN	PEH
M.	LOUVET	Marnix	EHN	PEH
Mme	OURAHMOUNE	Safia	EHN	PEH
Mme	PRUDHOMME	Hélène	EHN	PEH
M.	SAINT EVE	Vincent	EHN	PEH
M.	SOULÉ	Arnaud	EHN	PEH
Mme	TROUILLARD	Fanny	EHN	PEH

3.12.1. Subdélégation complémentaire

Néant.

3.13. POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

À l'effet de signer :

- tous documents ou actes de procédure nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de police administrative de l'environnement, conformément au titre VII – Dispositions communes relatives aux contrôles et aux sanctions du livre 1 du code de l'environnement, à l'exception de la décision portant mise en demeure et de la décision portant sanctions administratives ;

subdélégation est accordée à :

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	GRAVIER	Marie-Hélène	EHN	/	
Mme	PEYRE	Cécile	EHN	/	
M.	BARTHELEMY	Dominique	EHN	PE	
Mme	ALLEMAND	Béatrice	EHN	PEH	
M.	BOULARD	Fabrice	EHN	PEH	À compter du 01/11/2021
M.	BOURG	Cyril	EHN	PEH	
Mme	CHARLEMAGNE	Isabelle	EHN	PEH	
M.	CROSNIER	Jérôme	EHN	PEH	
M.	FALCONNIER	Pierre	EHN	PEH	
M.	LEPINAY	Alexis	EHN	PEH	
M.	BRIET	Romain	EHN	PME	
Mme	BRIVADIER	Isabelle	EHN	PME	
M.	CHATELAIN	Marc	EHN	PME	
M.	CLAUDE	Cédric	EHN	PME	
M.	EGO	Maxime	EHN	PME	
M.	GELLIER	Matthieu	EHN	PME	
Mme	GIRON	Marianne	EHN	PME	
Mme	HUBERT	Séverine	EHN	PME	
M.	MESTRALLET	Julien	EHN	PME	
Mme	PAGLIARI-THIBERT	Carine	EHN	PME	
M.	POIRIE	Fabien	EHN	PME	
M.	VIGUIER	Raphaël	EHN	PME	
M.	CHEGRANI	Patrick	EHN	PN	
M.	RICHARD	Olivier	EHN	PN	
M.	SALLES	Jean-Marc	EHN	PN	
Mme	SOURIE	Mallorie	EHN	PN	
M.	TABOURIN	Pierre	EHN	PN	
M.	GRAVIER	Fabrice	MAP	/	
M.	MERLIN	Christophe	MAP	/	
M.	BALLET-BAZ	Christophe	MAP	SA	
Mme	EVELLIN-MONTAGNE	Carole	MAP	SA	
M.	JOSSE	Gaëtan	PRICAE	/	
M.	PERROT	Étienne	PRICAE	/	
Mme	CHRISTOPHE	Carole	PRICAE	4S	
Mme	ARAMA	Pauline	PRICAE	5S	
Mme	BEN ADDI	Fatiha	PRICAE	CAP	
M.	BOUZIAT	Daniel	PRICAE	CAP	
Mme	DEMEY	Sabine	PRICAE	CAP	
M.	FAY	Pierre	PRICAE	CAP	
Mme	GUIMONT	Ghislaine	PRICAE	CAP	
M.	GUYADER	Ronan	PRICAE	CAP	

M./Mme	NOM	Prénom	Service	Pôle	Observations
Mme	JACQUEMOUX	Lysiane	PRICAE	CAP	
M.	MEYER	François	PRICAE	CAP	
M.	PIEL	Florian	PRICAE	CAP	
M.	DEVILLERS	Thomas	PRICAE	RA	
M.	LAVERIE	Arnaud	PRICAE	RA	

ARTICLE 4 :

L'arrêté DREAL-2020-89/01 du 26 août 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de l'Ain est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ain.

Pour la préfète de l'Ain,
et par délégation,
le directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Signé

Jean-Philippe DENEUVY